

ADMINISTRATION

48, rue de la République
DRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
A PARIS : AGENCE HAVAS

L'ÉCHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION
48, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUJOURD'HUI :
LA STATUE DU SERGENT TRIAIRE.
LA RUE GRÔLÉE.

TESTELIN

Testelin est mort, emporté par une
attaque d'apoplexie. Il y a quinze années
cette douleuruse nouvelle aurait eu
plus de retentissement.

Aujourd'hui on est moins admiratif.
On aime mieux faire comme si la République
avait toujours existé.

Testelin, qui vient de mourir, était un
de ces « anciens républicains ». Il fut de
toutes les fêtes, je veux dire de toutes
les batailles où il y avait des coups à
donner et aussi des coups à recevoir.

Vous pouvez lire dans des biographies
baclées à la hâte que Testelin fut un
médecin très distingué et qu'il publia sur
les maladies des yeux un traité qui fit
tout de suite autorité.

C'est à dessein que je place Testelin
entre ces deux militaires. Testelin était
encore plus soldat que les deux autres.

A l'Assemblée législative de 1849, la
combativité d'un républicain militant
n'avait pas besoin de chercher longtemps
l'ennemi : l'ennemi était à l'Élysée.

Une imposante manifestation russophile
à eu lieu hier soir, à 10 h. 1/2, à Fontainebleau.

gne et leva une armée, la moins malheureuse
des armées qu'on ait eues alors, l'armée
qui devait remporter la victoire de
Bapaume. Mais qu'est-ce qu'une armée
sans chef? Il faut un général.

Et, du même coup, Testelin prouva
que s'il savait entraîner les hommes qui
font les armées, il connaissait aussi les
généraux qui les commandent.

La France de 1870 doit à Testelin son
armée du Nord. Eclatant service dont la
patrie sera éternellement reconnaissante
à l'homme qui vient de mourir.

Et plus tard vinrent les batailles pour
la République. Je dis bien batailles, car
il y eut des heures où l'on dut songer à
repousser la violence par la force.

Autour de son cercueil, il ne peut y
avoir place que pour les regrets et la
douleur. Ce citoyen aime ardemment la
patrie que les républicains de son temps
ne séparaient pas de la République.

NOS DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 23 août.

M. CARNOT DÉCORÉ
Le comte de Moltke-Hvitfeld, ministre du
Danemark en France, vient de rentrer à
Paris, porteur des insignes de l'ordre de
l'Éléphant, que son souverain l'a chargé de
remettre en son nom au président de la
République.

A FONTAINEBLEAU
Aujourd'hui, à midi, a eu lieu au château
de Fontainebleau, un déjeuner de vingt-huit
couverts offert par le président de la
République aux membres des corps élus et à
quelques fonctionnaires de la ville et du
département.

M. Carnot avait à sa droite M. Benoist,
sénateur, président du conseil général, et, à
sa gauche, M. Reboul, préfet de Seine-et-
Marne.

M. DEVELLE A SAINT-DIÉ
M. Develle, ministre de l'Agriculture, a
reçu aujourd'hui les autorités de l'arrondissement.

nombre à 4.000, au moment où la musique
militaire et l'Union musicale terminait la
Marseillaise, ont réclamé l'Hymne russe.

FIN DE LA GRÈVE DES TERRASSIERS
La grève des terrassiers est terminée. Ce
matin, les grévistes, réunis à la Bourse du
Travail, ont voté à l'unanimité l'ordre du
jour suivant :

PARIS, 23 AOÛT.
Les chasseurs alpins. — L'Adjudant général
de la guerre proposera au ministre, dès sa rentrée
d'accueillir favorablement une requête du général
Berge, commandant le 14<sup>e</sup> corps, à l'effet d'obtenir
un outillage plus complet pour les chasseurs alpins.

GUERRE ET MARINE

Paris, 23 août.
Une bonne mesure. — En vertu d'une décision
récente, les officiers, assimilés à employés
militaires, amirauté, sont autorisés à tirer, à charge de remboursement,
de l'hôpital militaire où ils résident, les médicaments
et les objets de pansement qui leur sont nécessaires
pour eux et leur ménage.

La Vie d'un Héros
La vie du sergent Triaire, aussi modeste
que brave n'est pas très connue, elle est
digne cependant d'être mise en lumière.

Les transports militaires. — Un litige,
pendant depuis un certain temps entre l'Etat et
des compagnies de chemin de fer, vient d'être
résolu par le conseil d'Etat et va obliger les
Chambres à voter, à leur session prochaine, un
crédit pour le ministre de la guerre auquel incombe
le soin de payer la dépense mise à la charge de
l'Etat.

M. DEVELLE A SAINT-DIÉ
M. Develle, ministre de l'Agriculture, a
reçu aujourd'hui les autorités de l'arrondissement.

Le commandant du 10<sup>e</sup> bataillon de chasseurs
lui a présenté le corps des officiers et l'a
assuré de leur dévouement.

M. DEVELLE A SAINT-DIÉ

M. Develle, ministre de l'Agriculture, a
reçu aujourd'hui les autorités de l'arrondissement.

M. Develle lui a dit qu'il les doit, non
seulement à l'Etat, mais aussi au gouverne-
ment de la République.

« Il sait d'ailleurs qu'il la fera respecter
autant qu'il se fait respecter, lui, par les
prêtres de son diocèse. »

LE SERGENT TRIAIRE
Le train ministériel parti de Nîmes, à
8 heures, est arrivé au Vigan à 41 heures.

Après avoir été reçu à la gare par la
municipalité, le cortège s'est rendu à la sous-
préfecture, escorté par un peloton de gendarmes
à cheval.

LE SERGENT TRIAIRE

Après avoir été reçu à la gare par la
municipalité, le cortège s'est rendu à la sous-
préfecture, escorté par un peloton de gendarmes
à cheval.

La Vie d'un Héros
La vie du sergent Triaire, aussi modeste
que brave n'est pas très connue, elle est
digne cependant d'être mise en lumière.

Les transports militaires. — Un litige,
pendant depuis un certain temps entre l'Etat et
des compagnies de chemin de fer, vient d'être
résolu par le conseil d'Etat et va obliger les
Chambres à voter, à leur session prochaine, un
crédit pour le ministre de la guerre auquel incombe
le soin de payer la dépense mise à la charge de
l'Etat.

M. DEVELLE A SAINT-DIÉ
M. Develle, ministre de l'Agriculture, a
reçu aujourd'hui les autorités de l'arrondissement.

Le commandant du 10<sup>e</sup> bataillon de chasseurs
lui a présenté le corps des officiers et l'a
assuré de leur dévouement.

M. DEVELLE A SAINT-DIÉ

M. Develle, ministre de l'Agriculture, a
reçu aujourd'hui les autorités de l'arrondissement.

M. Develle lui a dit qu'il les doit, non
seulement à l'Etat, mais aussi au gouverne-
ment de la République.

« C'est le 30 décembre 1790 que Triaire
finit ses jours, à 28 ans, dans les ruines
d'une place qui allait cesser d'être fran-
çaise. »

« Les musulmans surpris dirent : « Cet
homme était bien de la race des Francs, »
Ajoutons que, d'après une lettre du gé-
néral Destaing et une relation du capitaine
Bouchard, le nombre de Turcs qui périrent
dans le fort d'El-Arisch ne serait pas infé-
rieur à trois mille.

« Telle est la mort du brave sergent Triaire,
qui peut être donnée comme un modèle d'hé-
roïsme. »

L'Inauguration

Après un discours du général Quenot, dé-
légué du ministre de la guerre, le ministre
de la marine prononce un discours dont
voici les principaux passages :

DISCOURS DE M. BARBEY

« Messieurs,
« C'est avec une pieuse émotion que je
salue l'image du vaillant soldat dont vous
venez d'entreprendre la mise en lumière. Le
silence du désert qui enveloppe ses restes
glorieux a plané longtemps sur sa mémoire,
et son nom serait encore obscur si des hom-
mes dévoués n'avaient entrepris la noble
tâche de le faire connaître à la France, qu'il
a si noblement servi jusqu'à sa mort. »

« C'est au nom du gouvernement de la
République que je remercie le comité d'ini-
tiative, la municipalité et tous ceux qui ont
contribué à l'érection de ce monument en
faisant sortir de l'ombre cette noble figure.
Non seulement ils ont accompli un acte de
patriotisme, mais ils ont aussi donné aux
générations futures et sur lesquelles repose
l'avenir de notre pays, une leçon géomé-
trique qui ne sera pas perdue. »

« Il est utile que, dans une démocratie
comme la nôtre, chacun ait sa part de souve-
raineté. Tous les citoyens sont appelés à
l'honneur d'être soldat : qu'il soit bien en-
tendu aussi que le peuple de France, si gé-
néreux, réserve une égale reconnaissance à
ceux de ses compatriotes, sans distinction
d'origine, qui, par leur héroïsme et leurs
vertus, ont ajouté un rayon à sa gloire pour
participer à sa grandeur. »

« A quelques pas d'ici s'élève la statue
d'un autre héros qui, lui aussi, préféra la
mort au déshonneur. Certes, le chevalier
d'Assas et le sergent Triaire ont vécu à des
époques différentes. »

Décorations

Après l'inauguration, le ministre de la
marine a remis la croix de la Légion d'hon-
neur à M. Baumier-Guy, conseiller général
et maire du Vigan; les palmes académiques
à MM. Gustave Arnaud, architecte du monu-
ment élevé au sergent Triaire; à M.
Cruet, secrétaire du comité de souscrip-
tion; à M. Esperandieu, employé au che-
min de fer de la Société agricole à M. Chabrol,
président de la Société colombophile, et à M.
Ricard, président du Comité agricole du
Vigan.

Le ministre va inaugurer, à cinq heures,
l'hôtel de la Caisse d'Épargne.

La rue Grôlée

Notre campagne reconnue utile. — Appréciations
de nos confrères sur cette entreprise. —
Notre but. — Pourquoi nous continuerons
notre campagne.

Il est établi, aujourd'hui, malgré les
calomnies proférées à profusion contre
la campagne de l'Écho de Lyon, malgré
les démarches incessantes pour arrêter
ou annihiler l'effet de cette campagne,
démarches faites par des gens autorisés
et intéressés, il est établi que nous avons
eu raison de faire connaître au public
les agissements des concessionnaires de
la rue Grôlée.

Après beaucoup d'hésitations, nos
confrères importants de la presse locale
entrent en lice.
« C'est d'abord le Lyon Républicain qui,
dans son numéro du 10 août, étudiait
l'entreprise de la rue Grôlée, au point
de vue des finances de la ville de Lyon.
Nous ne nous arrêtons point aux
appréciations préliminaires de l'article
de notre important confrère, appréciations
qui tendraient à démontrer que les
adversaires des concessionnaires de la
rue Grôlée sont des adversaires de la
municipalité, et qu'ils veulent faire de
cette question un tremplin électoral
pour les élections municipales de l'année
prochaine. »

« Que le collaborateur du Lyon Répu-
blicain, s'il est conseiller municipal ou
même adjoint, soit rassuré; nous n'a-
vons aucun candidat en réserve à lui
opposer. Quant à nos confrères de la
presse réactionnaire, qu'il accuse égale-
ment d'être les adversaires de la rue
Grôlée, parce qu'ils sont ceux de la
municipalité, il ne doit pas en avoir
souci, il sait bien qu'une entente avec
eux lui sera toujours facile. »

Dans son article aussi subtil que peu
concluant, M. Bellière — c'est le nom
du signataire dudit article — après cette
question de tremplin électoral, affirme
que l'entreprise de la rue Grôlée est loin
d'être ruinée, quoique la dépense pré-
vue et votée en séance du conseil munici-
pal soit dépassée de plusieurs mil-
lions, 4,300,000 fr. au minimum.

Et, de plume légère, il écrit que les
charges de la ville ne seront pas consi-
dérablement augmentées et que l'admini-
stration doit être lavée des accusa-
tions d'imprévoyance et de légèreté lan-
cées contre elle.

Nous voudrions être aussi accomo-
dants que M. Bellière, et, avec lui,
nous voudrions proclamer que tout est
pour le mieux dans la meilleure des
villes, mais, hélas! nous ne sommes
point rassurés par l'emploi et la gestion
des 11 millions 136.750 francs mis à la
disposition de MM. Delamarre et Fer-
rant à titre de subvention à la construc-
tion.

Et puis, le premier acte de cette vaste
entreprise a donné tant de mécompte :
on avait prévu que les dépenses d'ex-
propriation ne dépasseraient pas 15 mil-
lions 702.700 francs, et nous voilà déjà
à plus de 20 millions.

Il est vrai que M. Bellière, si affirma-
tif sur les bons résultats financiers de
cette entreprise, n'hésite pas à avouer,
quelques aînées plus loin, que les char-
ges de la ville seront considérablement
augmentées et les disponibilités sensi-
blement réduites, qu'en un mot, il ne
faudra faire « que la moitié de ce qui
s'exécute aujourd'hui. »

M. Bellière se console rapidement de
cette étroite obligation, en déclarant que
« nos concitoyens — les électeurs lyon-
nais — ont la pitié facile et les dé-
mandes d'égouts, d'élargissements de
« rues, d'extension de l'éclairage ou de
« l'arrosage pleuvent dru sur le bureau
« du conseil ; il faudra, ajoute-t-il, les
« enrayer. »

On ne peut pas être plus « fin de siècle. »

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON du
24 Août (9)

Pilleur d'Épaves

PAR
PIERRE MAEL
PREMIÈRE PARTIE

— Ça, ce n'est pas sûr, Meyer. D'ail-
leurs, raison de plus. Il n'était pas matre
de sa force.

— Tant pis! Il est défendu de boire
trop d'eau-de-vie. Qui n'obéit pas au
gouvernail, à la côte va s'écraser.

D'un geste, le brigadier, impatienté,
imposa silence à son subalterne.

— Vous m'ennuyez, à la fin, Meyer!
s'écria-t-il. Je vous ordonne de réinté-
grer sur-le-champ le motus le plus abso-
lu. A la place de ce garçon, tout le
monde en aurait fait autant, vous comme
les autres, toute tête carrée que vous
êtes, morbleu! Dans la gendarmerie, on
n'est pas non plus des poules mouillées.

— Cela ne me dispensera pas de lui
mettre le grappin dessus quand j'aurai
le regret de me rencontrer avec lui à
bord d'un tribord.

durant le dialogue précédent, s'était en-
fermé dans ses réflexions.

— Yan est un excellent garçon, quoi-
qu'un peu sombre et fanlasque, franc,
loyal, brave comme Jean Bart, solide
comme un cuirasse doublé et chevillé
au acier, et avec ça aussi doux que
l'Agneau de Pascal, quand il n'a pas
mis sa vergue de travers.

« Il a fallu qu'il eût quelques pichets ou
quelques pointes de trop dans le faux-
pont pour que ce malheur lui soit arrivé.
Tout le monde l'aime dans le pays, voir
même — poursuivit Conan d'une voix
légèrement tremblante — ceux qui de-
vraient le haïr. Son arrestation ferait du
mal à tous ceux de Lesscoff, et le père
Archambert en mourrait de chagrin, bien
sûr, car il est le préféré du vieux loup
de mer. Quant à sa fiancée, elle serait
capable de s'en rendre folle. Pauvre
Gaid? »

— Qu'appellez-vous Gaid?
— Gaid, Marc'haid, si vous voulez,
Marguerite, comme on dit en français,
est la fille de Guyarmarch, le piller
d'épaves, l'oncle maternel de Yan. Elle
est donc sa cousine germaine et son
amoureuse, par dessus le marché.

« Ah! bon! j'y suis. Justement, tout
à l'heure, nous l'avons rencontrée dans
les environs. Peste! le beau brin de
fille! Il est veinard, le garçon! C'est pré-
cisément ce qui nous a donné l'idée de
venir aux informations près de vous,
Conan. Il n'y a que les femmes pour
faire pincer les hommes, voyez-vous.
Mais, puisque vous nous affirmez n'avoir
rien vu... Allons! bonsoir, assez causé!
Virens de bord, Meyer, et souignons
ferme. »

— Non, c'est impossible. Ça ne se
peut pas; je ne le veux pas, je saurai
bien l'en empêcher.

— Hélas! que peux-tu faire? gémit
Conan attristé.

On se sépara après s'être serré la
main.

Les gendarmes venaient de s'éloigner,
et le douanier avait à peine replacé sa
carabine contre la hutte qu'une forme
humaine se dressa devant lui.

« Elle paraissait sortir de terre. C'était
une femme. »

Accroupie derrière l'abri au pied du-
quel elle s'était glissée en rampant avec
la prudence des sauvages, elle avait tout
entendu.

« Gaid! faillit crier Hoël en la recon-
naissant. »

« Elle ne prit pas de détours. »

« Ainsi, dit-elle brusquement, la
gorge serrée, les yeux allumés par une
sombre colère, c'est vrai, ce qu'ils ont
dit: Yan peut aller aux galères? »

« En prison peut-être, fit le douanier
avec une hésitation. »

« Et pour longtemps, sans doute? »

« Il baissa la tête sans répondre.
La pêcheuse eut des larmes dans la
voix. »

chance que les hirondelles de potence.
Personne ne l'a vu, pas même le vieux,
et moi je le cherche depuis hier. Il semble
se méfier de sa promesse comme il se
méfie de chacun. Ça me désole plus
que tout le reste.

Le douanier regarda tout autour de lui,
puis, faisant un signe de la main :

« Je sais où tu pourras le rejoindre,
accentua-t-il à voix basse. »

« Toi! s'exclama Gaid. »

« Et elle attacha sur lui un regard à la
fois étonné et scrutateur. »

« Le gabelot en parut blessé. »

« Qu'y a-t-il de surprenant à cela?
fit-il. »

« Quoi! Tu sais où il se cache et tu
ne l'as pas... Elle ne dit pas le mot. —
Il me restait pourtant... »

« Le reste de la phrase expira sur les lèvres
de Gaid, émue et troublée. »

« Il te semblait que j'étais un mon-
chard et un traitre, pas vrai? dit le garde-
côte avec amertume, croyant achever la
pensée de la jeune fille. »

« Non, Conan, non, protesta-t-elle;
j'admire, au contraire, ta générosité. »

— Garde-lui ça, va, tu me ferais trop
de mal! Je n'ai qu'un mérite à ce que j'ai
fait; je t'aime.

« Je le sais bien, mon pauvre Hoël,
prononça-t-elle avec mélancolie. Mais,
dame! on ne peut pas aimer deux hom-
mes à la fois. Je suis à lui, et si Sainte-
Anne d'Auray le veut, je serai sa femme
avant les grandes pêches. »

« Puissent tes vœux se réaliser, Gaid!
Je ne souhaite rien tant que ton bon-
heur. »

« Aussi je puis bien te le jurer, Hoël,
si je n'aimais pas Yan, je ne voudrais
pas d'autre mari que toi. Pourtant tu
n'es pas un véritable homme de la mer,
tu es un habit vert. N'empêche que tu es
bon, et que je t'aime tout de même. Mais
le temps presse. Il faut que j'aille à Yan.
Indique-moi sa retraite. »

« Conan ôta son képi, et passa la main
sur son front, comme pour en chasser les
douleurs qui le craquelait. »

« Tu as raison, dit-il, un bon chré-
tien doit mettre sans regret le cap sur le
point que lui marque la boussole de la
hantise, fût-ce un écueil sur lequel il est
sûr de se perdre. »

« Ecoute : Yan n'est pas bien loïn. Il
ne se dérobe pas, d'ailleurs, et c'est peut-
être à cause de cela qu'on ne l'a pas dé-
couvert. Aujourd'hui même, au soleil
couchant, mes yeux l'ont bien vu relevé
dans les récifs de la Pointe, là, fit-il, en
montrant le Trou de l'Enfer. Il semble
même, depuis quelque temps, y avoir
fixé sa demeure. »

« Depuis quelque temps, répéta
Gaid, devenue plus sombre. Oui, c'est

cela. Il ne m'emmenait plus avec lui; il
avait abandonné Gorté-Greiz et Saint-
Goretin. »

«...Depuis quelque temps, en effet, il
est plus triste encore. En ma présence,
il est tout distrait, tout rêveur. Il me
semble que quelque chose se glisse entre
nous. Ma tête tourne alors. On dirait
que la terre se dérobe sous moi comme
les sables mouvants de la plage s'affais-
sent, à marée basse, sur les pas du pé-
cheur. Hoël, mon ami, j'ai peur. »

« Chasse ces idées noires, Gaid, Yan
ne peut pas t'oublier. N'es-tu pas la plus
jolie fille, la créature la plus désirée de
la côte, comme il en est, pour cette
même raison, le gars le plus envié? Il
est trop heureux de ton amour pour ja-
mais l'oublier, va! »

« Tu parles en homme qui voudrait
être à sa place, Hoël, fit la jeune fille en
secouant tristement la tête. Mais moi,
femme, toute ignorante que je suis, je
devine bien des choses que tu ne peux
pas même soupçonner. »

« Devenrais-tu jalouse? »

« Et quand cela serait? s'écria la pé-
cheuse, dont le regard s'allumait d'un
éclair de passion sauvage. Oh! cette
Marianna, vois-tu, ajouta-t-elle les dents
serrées, je sens que je la déteste! »

« Marianna! reprit Conan avec stu-
peur, Marianna, la fille adoptive de la
vieille Tina Kadoch, presque une in-
connue dans la région; un mystère ven-
ant qu'on voit rôder, de loin en loin,
sur la crête des falaises, comme un fan-
tôme, et qui, depuis deux jours, s'est
montrée de nouveau. »

(A suivre.)

« Peu importe la vie d'une cité, les aménagements urgents, les justes relations des contribuables, pourvu qu'une société financière et industrielle s'enrichisse. »

Si l'entreprise de la rue Grôlée est jugée, avec une extrême tendresse, par le Lyon Républicain, il n'en est pas de même au Progrès.

« Dans son numéro du jeudi 20 août, le Progrès, en effet, examinant également le bilan de la rue Grôlée, déclare nettement « qu'il n'y a pas lieu de se féliciter de cette entreprise et qu'il faudrait tout l'optimisme du docteur Pangloss, pour continuer à dire que tout est « pour le mieux dans la meilleure des « villes. »

Examinant de très près la question, le Progrès s'élève en récriminations constantes, contre les erreurs « gigantesques » accumulées dans cette entreprise :

« Déjà, dit-il, le 31 janvier 1891, le conseil municipal avait dû prendre une « délibération, entraînant une dépense de « 2.470.000 fr. pour l'expropriation de « cinq immeubles oubliés (!) par la « voirie, dans le premier dossier. Avant « hier, enfin, il a fallu voter un nouvel « emprunt de 5.500.000 fr. pour couvrir « l'exécution de dépenses provenant des « expropriations faites à ce jour. Si l'on « tient compte du double emploi d'un « demi million dans ces deux sommes, « c'est donc 7.500.000 fr. environ qui « viennent s'ajouter à l'emprunt de « 26.839.450 fr. précédemment conclu « avec le Crédit Foncier; ce qui porte à « plus de 34 millions la somme mise de « hors pour cette vaste entreprise. »

« Dans ces conditions, l'opération « comportera des charges beaucoup plus « lourdes qu'il ne semblait au début. »

Et plus loin :

« Envisagée dès l'abord, l'opération « paraissait vraiment excellente et on ne « saurait blâmer les conseillers municipaux qui l'approuvèrent. « Elle a malheureusement donné lieu « à de forts mécontentements. Dans les calculs « produits en 1888 par l'administration « municipale, il y avait une partie fixe; « c'était le montant des redevances à « encaisser par la ville et qui s'élevait à « 943.859 fr. 95. Quant à la dépense, « évaluée 1 million 300.486 francs par « an, c'était un chiffre soumis à l'aléa « des expropriations et qui pouvait varier « en plus ou en moins; le service « pas atteint, on sait de combien il a « été dépassé. « Prévu pour 15 millions 500.000 « francs, les expropriations — la section « annexe comprise — vont nécessiter « une dépense de 22 millions. »

Pour nous, notre rôle est tracé : dès le début de notre campagne, nous avons donné nos appréciations sur cette entreprise, étudiée au point de vue financier. Nous avions signalé les mécomptes qui sont aujourd'hui constatés par d'autres. Mais, à côté de la question financière, il en est une autre non moins importante, que nous n'abandonnerons pas : celle des engagements contractés et des promesses faites.

A MM. Delamarre et Ferrant, nous rappellerons que la première garantie de bonne foi qu'ils puissent donner à la ville, c'est de tenir leurs engagements envers les entrepreneurs lyonnais.

A la municipalité, documents à l'appui, nous demanderons l'exécution stricte du cahier des charges et des promesses faites.

P. F.

FRANCE ET RUSSIE

Le général Obroucheff à Bergerac

Bergerac, 23 août. A l'occasion de l'arrivée du général Obroucheff, la ville est pavée de drapeaux russes. Une foule considérable se presse aux abords de la gare. A 1 heure, le train amenant le général entre en gare au bruit de salves d'artillerie. Sur le quai se tiennent les officiers du 408<sup>e</sup> de ligne, le conseil municipal, le sous-préfet, le commissaire de police, le colonel Chadois, sénateur, MM. de Labatut et Clément, députés, la société des Prévoyants de l'Avenir et la société de gymnastique. Au moment où le général descend du train, la musique militaire du 408<sup>e</sup> de ligne attaque la Marseillaise.

Le maire lui souhaite la bienvenue. Le colonel Chadois lui adresse quelques mots et lui dit qu'il est heureux de serrer la main à un général russe.

Le colonel du 408<sup>e</sup> s'invite au Cercle des officiers. Le général serre affectueusement la main à tous les officiers.

Dans la cour de la gare, les pompiers présentent les armes, la musique joue la Marseillaise. Le général Obroucheff, ce sont les cris de : « Vive la Russie ! Vive le tsar ! »

Le général Obroucheff saluait et répond par le cri de : « Vive la France ! », puis le cortège se forme pour se rendre à la mairie.

Le général monte dans une voiture avec le maire, le colonel Chadois et M. de La Batut. De nombreuses voitures les suivent.

Sur tout le parcours le cortège est salué par des cris enthousiastes de : « Vive la Russie ! Vive le tsar ! » auxquels le général, qui paraît ému de ces acclamations, répond par un cri de : « Vive la France ! »

A son arrivée à la mairie, le cortège est salué par des applaudissements enthousiastes. La musique de la ville joue la Marseillaise et l'hymne russe qui est bisse.

La salle de réception de la mairie est pavée. Pendant le vin d'honneur offert par la municipalité, le maire porte la santé du tsar et la santé de l'empereur. Ce toast est accueilli par des cris de : « Vive le tsar ! Vive la Russie ! »

Le général lève son verre en disant : « Vive la France ! »

« Vive le colonel Chadois ! Vive la France ! » La musique joue dans la cour de la mairie l'hymne national russe et la Marseillaise.

FÊTE RÉPUBLICAINE

Valensole, 23 août.

L'inauguration du monument de la République a eu lieu aujourd'hui, à 2 heures, au milieu d'une foule considérable. La cérémonie était présidée par M. Ardisson, préfet des Basses-Alpes, entouré de MM. Souaré et Bouteille, sénateurs, Reinach et Isoard, députés, et un grand nombre de conseillers généraux et maires, parmi lesquels on remarquait M. Richard, vice-président du conseil général, MM. César, Allemand, Galland, Martinet, Gassier, etc.

MM. Ardisson et Dol, maire de Valensole ont pris les premiers la parole. De vifs applaudissements ont interrompu à plusieurs reprises leurs discours.

M. Joseph Reinach a prononcé ensuite un discours dont voici la conclusion :

« Aussi bien, par la force même des choses, cet idéal de la République se dégage-t-il à chaque instant plus clair et plus lumineux des fumées et de toutes les poussières des batailles qui s'éteignent. Ce n'est pas seulement les anciens partis qui la saluent, cette République, qui s'inclinent et qui désignent successivement devant elle; mais les peuples qui semblaient hier encore plus éloignés du gouvernement qui représente la Révolution devant le monde, eux aussi, entonnent la Marseillaise. Non pas que nous puissions sans imprudence et sans manquer à la dignité nous griser de ces témoignages de sympathie : demain comme hier, nous comprenons que sur nous-mêmes, il reste vident sur sauront, c'est même le moyen le plus sûr de le faire venir. Mais enfin, après n'avoir rencontré pendant si longtemps que des regards chargés de haine ou d'envie; après avoir perdu l'une après l'autre tant d'illusions charmantes, il est doux cependant de se sentir aimés. »

CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE

Le Mans, 23 août.

Aujourd'hui, à Bonnelles, a eu lieu l'inauguration du monument élevé par la souscription des soldats de l'Orne et de la Sarthe morts dans cette ville en 1870. A l'entrée du cimetière, le préfet voyant le drapeau au pied du monument s'est retiré. Le curé a dit qu'il avait reçu mandat des familles de plusieurs morts de bénir leur dernière demeure, et qu'ils avaient le droit de dormir à l'ombre de la croix. Il a béni le monument et a quitté le cimetière.

Le préfet avec le cortège est revenu ensuite. Au cimetière, M. de Larocheoucauld a dit :

« Nous voulons la paix, mais si la guerre éclatit, tous les enfants de la France se réuniraient sous le même drapeau. Dans les questions patriotiques, il n'y a pas de partis. »

Le préfet de la Sarthe a cité les mémoires de M. de Molke, rendant hommage à l'héroïsme de nos troupes, il a terminé en disant :

« Nos soldats dormaient là pour vingt ans : ils sont réveillés aujourd'hui pour voir la France acclamée aux bords de la Ballique et de la Neva. »

MÉMOIRES DU PRINCE NAPOLEON

Paris, 23 août.

Les bruits les plus contradictoires circulent depuis quelque temps, dans la presse française et étrangère, au sujet des mémoires du prince Napoléon.

Suivant les uns, M. Frédéric Masson vient de terminer le classement des papiers et documents, et le premier volume va paraître incessamment.

Suivant les autres, les fameux mémoires ne comprendraient pas les notes et la correspondance du prince, le prince Louis ayant déclaré, au nom de la famille, qu'elle se refusait à rien communiquer.

Nous avons voulu une version exacte et définitive, et nous nous sommes renseignés, hier, auprès de M. Frédéric Masson lui-même.

On sait que, dans son testament, daté de Prangins, le 25 décembre 1889, quinze mois environ avant sa mort, Jérôme Napoléon avait dit en propres termes :

« M. Frédéric Masson, mon cher ami, et M. Philis manifestent le désir d'écrire mes mémoires, je prie mon fils Louis de les y aider et de les y encourager par tous les moyens. »

En dehors des sentiments d'affection et d'inalterable dévouement bien connus de M. Masson pour le prince Jérôme, pareille tâche devait assurément séduire l'auteur du Département des affaires étrangères pendant la Révolution, des Mémoires et Lettres de Colbert, etc., etc.

Voici sa déclaration formelle, telle que nous l'avons recueillie :

« Contrairement à ce qu'on'annoncé quelques journaux français et italiens, il est absolument inexact que la famille du prince Napoléon se soit opposée à ce que communication me fût faite des papiers, notes, documents, correspondance, conservés au château de Prangins. »

Cette façon d'agir serait, d'ailleurs, contraire à la lettre du testament.

« Je m'attendais que le retour du prince Louis, actuellement à l'Île-de-France, pour commencer mon travail... et j'en ai pour plusieurs années ! »

Les friends de curiosités historiques ont en perspective de longs mois d'impatience, avant d'être initiés, par l'un de ses sceptiques et premiers acteurs, aux dessous de la pièce, qui s'appelle le Second-Empire.

Dépêches Diverses

UN NAUFRAGE

Hyères, 23 août.

Le paquebot Président Troplong, venant de Tunis, a coulé bas près d'Hyères. Tous les passagers sont sauvés, y compris une famille russe de sept personnes habitant Garthage.

UN ADACQUEUR VOLEUR

Limoges, 23 août.

Avant-hier, M. Hedde, directeur de la succursale de la Société générale, recevait du nommé Fourgaull, ancien employé de la société, une lettre dans laquelle celui-ci lui demandait 45,000 francs sous menace de mort.

de passants et le conduisirent à la Permanence. Fourgaull, dans la nuit, tenta de s'étrangler.

Il serait le même individu qui, arrêté par un agent de la sûreté, avait un vol commis à la Société générale, après l'avoir fermé les billets de banque volés.

UN REVENANT DE LA COMMUNE

Marseille, 23 août.

Une curieuse arrestation a été opérée aujourd'hui par la police de notre ville. Deux agents conduisaient au poste un vagabond en haillons et les pieds nus.

Là, il a déclaré — fait reconnu exact — que c'était un nommé Gilbert, ancien capitaine d'état-major sous la Commune, aux ordres du général Dombrowsky.

C'est lui qui dirigeait le peloton d'exécution à la Roquette, et donna le coup de grâce à Mgr Darboy, archevêque de Paris.

Traduit devant le conseil de guerre, il échappa à la peine capitale et fut déporté. Il revint en France après l'amnistie; il était sans moyens d'existence. Il demanda instamment à être renvoyé à la Nouvelle-Calédonie, où il prétend vouloir cultiver la vigne avec un nouveau procédé qui le rendra millionnaire.

Un de nos confrères lui a parlé des journées de Mai; il a répondu : « Si je ne l'avais pas achevé (en parlant de Mgr Darboy), je recevrais douze balles dans la tête. »

UN TAMPONNEMENT

Fournies, 23 août.

Un train de voyageurs, venant d'Aulnoye, a tamponné, à 5 heures du matin, à l'entrée de la gare de Fournies, un train de marchandises qui se trouvait devant lui et qui avait du retard.

L'accident a été causé par un brouillard intense. Le mécanicien du train de voyageurs, nommé Boquillon, a eu la figure meurtrie par la manivelle. Trois wagons de queue du train de marchandises ont été complètement détruits.

Les voyageurs sont sains et saufs.

UNE VAGUE D'EMPOISONNEMENTS

Marseille, 23 août.

Une émotion considérable a régné à Gennevilliers, localité des environs de Marseille. Depuis le 15 août, en effet, une trentaine de personnes ont été subitement prises d'indispositions étranges ayant le caractère de l'empoisonnement.

Plusieurs sont mortes et, hier, la mère de M. Lubac, succubé d'insurrection de notre part, a été atteinte. Sa femme, elle-même, est atteinte et gravement malade.

On a cru remarquer que presque toutes les personnes atteintes ont mangé, le jour de la fête, des localités achetées chez un pâtissier de la localité, et on a conclu que l'accident pourrait venir de là, provoqué par l'usage de quelque réceptif en cuivre.

AU SOMMET DU MONT-BLANC

Chamonix, 23 août.

M. Janssen s'occupe, ainsi que nous l'avons annoncé, de la construction, au sommet du mont Blanc, d'un observatoire météorologique destiné à être relié à plusieurs stations italiennes placées à différentes hauteurs, à Sellanches, à Chamonix, à la Pierre-Pointue et aux Grands-Mulets. C'est un ingénieur suisse, M. Imfeld, qui est chargé des travaux. Voici le texte d'une lettre qu'il a écrite au sommet du mont Blanc :

« Une reconnaissance au sommet du mont Blanc, entreprise en compagnie de l'excellent guide Frédéric Payat et de trois porteurs, m'a permis d'acquiescer à la conviction que nous rencontrons le rocher à certaines places au-dessous de la cime, à une profondeur peu considérable. »

« Cette cime est formée par une arête aiguë, à peu près horizontale, orientée de l'est à l'ouest. Sur la pente nord, on remarque des amoncellements de neige formés par le vent du sud-ouest. A d'autres places on remarque des protuberances paraissant formées par des rochers recouverts seulement d'une légère croûte de neige. Il est probable que cette arête neiguse qui forme le sommet du mont Blanc à un sommet rocheux. Perpendiculairement à cette arête se montrent les traces d'une autre arête courant du nord au sud et perçant la neige fraîche. »

« Plus bas, nous avons reconnu les traces de cette arête rocheuse recouverte d'un mètre de neige à peine, et il paraît qu'on les retrouve également près du sommet. »

« L'ingénieur Imfeld tient la construction d'un observatoire pour impossible si la croûte de neige du sommet dépasse douze mètres. Nous avons donc décidé de creuser une galerie horizontale à cette profondeur de douze mètres, et sur le versant nord qui est le plus abrupt et per, par conséquent, d'arriver au-dessus du sommet par un tunnel plus court. Une fois que nous y serons parvenus, nous creuserons, dans la direction de l'est et de l'ouest, des galeries latérales pour le cas où la galerie principale, présente dans un creux entre deux pointes, ne rencontrerait pas le rocher. »

M. Imfeld raconte ensuite les péripéties extraordinaires que ses compagnons et lui ont éprouvées, notamment une bourrasque de neige qui ne leur a pas permis de quitter la cabane-refuge, et il termine en disant que, malgré la nombreuse compagnie qui s'y trouvait rassemblée et malgré plusieurs faux de croque allumés dans les fournaux, le thermomètre ne s'élevait pas au-dessus de zéro.

« Pour nous procurer de l'eau, dit M. Imfeld, nous devons faire fondre la neige qui est à une température de -10°; tout gèle, même l'eau. La cabane est si petite et si bondée que l'on y trouve à peine la place où poser une feuille de papier pour écrire; il faut réchauffer l'encre tous les quarts d'heure pour qu'elle ne se congèle pas. Je ne pourrais écrire un compte rendu détaillé qu'après avoir quitté cette caverne de glace; nous menons ici une vie misérable et je n'y resterais pas un jour de plus si mon honneur n'était pas plus ou moins engagé dans l'entreprise. »

ÉTRANGER

La famille impériale de Russie

Saint-Petersbourg, 23 août.

L'empereur et l'impératrice, le czarévitch et les autres enfants du czar, la reine de Grèce et ses enfants se sont embarqués hier pour se rendre à Copenhague.

Les seigneurs russes

Saint-Petersbourg, 23 août.

Un décret a été promulgué en vertu duquel, à partir du 15 août, l'expropriation dans le grand duché de Finlande du seigneur de la ferme de seigneur et des issues de blé est prohibée.

Sinistre de la Martinique. — Les victimes

Paris, 23 août.

Les noms d'un certain nombre de victimes du désastre de la Martinique ont été télégraphiés à l'administration des colonies; il ne semble pas jusqu'à présent que les personnes dont le décès est signalé appar-

tiennent à des familles ayant un représentant en France, sauf en ce qui concerne la famille Olaner qui a perdu neuf de ses membres.

L'avis Bisson venant de Québec, est en route pour la Martinique.

Officiers anglais en Chine

Londres, 23 août.

La longue correspondance relative à l'engagement des officiers de la marine anglaise dans la flotte chinoise, échangée entre les autorités anglaises et chinoises, s'est terminée par la décision de l'administration chinoise qu'aucun officier anglais ne sera désormais admis au service de la marine de la Chine.

Tous les officiers engagés actuellement dans la marine de la Chine-Empire recevront avis qu'ils ne pourront pas renouveler leur engagement.

Cette affaire aurait été provoquée par une grave insulte faite à l'empire de Chine, lors du port de Hong-Kong, l'année dernière, dans que son pavillon fut baissé par un officier chinois.

Une explication a été semi-officiellement exigée par la légation de Chine à Londres, de la part de l'amirauté et du ministère des affaires étrangères; mais aucune réponse n'a été faite. Depuis, le gouvernement chinois a offert d'examiner à nouveau l'affaire, mais comme il persiste à ne pas reconnaître son erreur, ces tentatives sont restées stériles.

La Catastrophe de Zollikofen

Berne, 23 août.

L'enquête sur la catastrophe de Zollikofen est terminée; elle a abouti aux conclusions suivantes :

Le train spécial 2.246, partant de Délémont, ne devait s'arrêter qu'à Bièche et Berne; l'ordre formel en avait été donné mais un inspecteur, voyant une dizaine de wagons vides, prit sur lui de faire arrêter le train pour alléger les trains suivants. De là le retard; le train arriva à six heures cinquante-six minutes à Münchenbushsee, où il devait être à six heures vingt-cinq minutes. Il repartit à six heures cinquante-neuf minutes et arriva quatre minutes après devant le disque de Zollikofen. Là, il fut arrêté, la voie de Zollikofen-Berne n'étant pas libre.

Le train de Paris arriva à Bièche avec un retard de dix à douze minutes; on lui ajouta un train combiné; or, une circulaire défend de se servir des trains Westinghouse, si un tiers des voitures ne sont pas manées de ce fait. Le train de Paris auquel on avait accouplé un train extraordinaire, arriva à Münchenbushsee avec treize minutes de retard.

La gare de Münchenbushsee, d'après l'interrogatoire, a fait des appels avec l'appareil Morse, l'employé Beuler le déclare; il a demandé si la voie était libre; mais on n'a pu communiquer, et il avait interruption de communication.

Alors le train de Paris fut laissé libre; il franchit la courte distance entre Münchenbushsee et l'intersection des deux lignes. Il s'engagea dans la courbe entre deux grands sentiers forestiers. Le choc se produisit. Les freins Westinghouse ne purent fonctionner. Le chef du train spécial arrêté devant le disque n'avait pas envoyé un de ses conducteurs avec un drapeau rouge pour se couvrir en arrière, et la gare de Zollikofen l'avait retenu au disque.

Tout cela s'est passé si rapidement, dit le Journal de Genève, que l'on n'a pas eu le temps de la réflexion, et peut-être pas même le temps d'agir. Le personnel des gares et du mouvement, celui de la traction et de la voie, surmenés, excédés de travail, sous une température torride, a peut-être manqué de sang-froid; mais, d'autre part, on ne peut s'empêcher de poser une grave question : Nos services, nos lignes, notre organisation, notre système tout entier de voies ferrées se prête-t-il à ces énormes déplacements de monde ?

C'est bien ce que nous disions il y a quelques jours. La gare de Berne, trop petite et mal agencée, n'est pas capable de recevoir les trains nombreux qui venaient à l'occasion de la fête.

Les quelques voies de garage étaient tellement encombrées, que des trains n'ont pu débarquer leurs voyageurs, non seulement dans la gare des marchandises, mais encore en pleine voie, à des haltes, à des passages, situés à un et deux kilomètres de Berne.

La difficulté d'organisation était encore accrue par l'accident de la veille et le surmenage du personnel. C'est à ces causes multiples qu'il faut attribuer la catastrophe dont la faute retombe entièrement sur la compagnie qui, trop avare, trop incapable, ou trop inconsciente, n'a pas su profiter de l'avertissement, pourtant si grand, qui lui avait été donné la veille.

L'ÉQUILIBRE DU BUDGET

Nous avons montré, dans un précédent article, quelles étaient les différences qui distinguaient le budget de la commission de celui du gouvernement.

Dans le désir de faire apparaître toutes les dépenses et d'en laisser aussi peu que possible en dehors du budget, afin d'éviter, soit un nouvel accroissement des charges de la dette flottante, soit l'éventualité de crédits supplémentaires; tenant compte en outre des dépenses votées depuis le dépôt de la loi de finances, la commission s'est trouvée amenée à grossir, dans des proportions très notables, le total des prévisions de dépenses. Comme, d'autre part, elle refusait de faire état du produit de la liquidation de la caisse de la dotation de l'armée et qu'elle refusait d'augmenter la taxe des imprimés, l'écart entre les prévisions des dépenses et des recettes n'était guère moindre de quarante millions, auxquels il faut joindre encore l'incorporation au budget des 35 millions représentant les garanties d'intérêt pour les chemins de fer français. Ce n'était guère moins de 75 millions qu'il s'agissait de trouver.

La première pensée de la commission a été de réaliser des nouvelles économies. Elle s'est adressée à un gouvernement. Celui-ci s'est livré à un nouvel examen des crédits qu'il demandait, et cet examen a eu pour résultat une diminution de deux millions sur les propositions du budget primitif. Encore le rapport de M. Cavaignac nous apprend-il que « cette diminution n'a pu être maintenue dans son intégralité, car elle portait pour une part sur des services que le Parlement n'a point la volonté de restreindre. »

La commission s'est alors mise à l'œuvre et elle a réalisé sur l'ensemble des services une réduction totale de 40 mil-

lions 532,261 fr. Le ministère des finances y contribue pour 5 millions et demi, celui de la marine pour 3 millions 700,000 fr., les colonies pour 2 millions 000,000 fr., les travaux publics pour 900,000 fr., et demi, divers autres ministères pour des sommes relativement faibles, et enfin la guerre pour 12,816,310 fr. aux dépenses ordinaires et pour 17,797,000 fr. aux dépenses extraordinaires, soit pour ce seul ministère une réduction totale de 30,308,400 fr.

Le rapport général ne dit pas sur quelle partie des services portent ces réductions qui ne laissent pas de paraître un peu inquiétantes et, comme les rapports spéciaux ne sont pas encore distribués, on ne peut pas savoir si ces réductions sont chimeriques ou justifiées. Il paraît cependant assez peu probable que les ministres acceptent les économies que la commission réalise et qui ne peuvent être obtenues qu'au prix de l'amoindrissement de certains services publics et de l'abandon ou de l'ajournement d'opérations qui avaient été considérées comme nécessaires ou même comme urgentes. On ne peut donc prévoir que sur bien des points la lutte sera vive entre la commission et le gouvernement et que celui-ci n'épargnera pas sa peine pour faire repousser par la Chambre les réductions que l'on prétend lui imposer malgré lui.

Mais ces réductions elles-mêmes, si importantes qu'elles fussent, ne rétabliraient pas encore l'équilibre du budget. Pour faire la balance, la commission a procédé à une nouvelle évaluation du produit probable des nouveaux droits de douane. Au moment où le projet de budget a été déposé, il était impossible de savoir à quel parti la Chambre s'arrêterait dans l'établissement de notre régime économique et le ministre des finances avait dû prendre une sorte de moyenne entre trois éventualités : ou le maintien du tarif général actuel ou l'adoption des propositions du gouvernement ou l'adoption des propositions de la commission des douanes.

Depuis lors, la Chambre s'est prononcée sur la question douanière et la commission de budget estime qu'il « est possible de se faire une idée très approchée du tarif qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> février prochain ». Cependant elle reconnaît qu'il « est beaucoup plus difficile de chiffrer les conséquences de ce tarif et d'évaluer les produits des nouveaux droits de douane », tant à cause du caractère quasi-prohibitif de certains de ces droits, que des entrées anticipées des produits étrangers qui viendraient constituer des stocks, avant la mise en vigueur du tarif.

Malgré ces incertitudes, la commission a pensé que le chiffre de 38 millions de majoration de recettes douanières, inscrit au projet primitif et qui pouvait déjà paraître faible à cette date, n'était certainement plus en corrélation avec l'état actuel, et elle a été confirmée dans cette opinion par ce fait que l'insuffisance de la récolte des céréales est certaine. « Il faut donc prévoir de ce chef, dit le rapport, des importations qui accroîtront surtout les produits de douane en 1891, mais aussi pour une part en 1892. »

La commission estime que le produit du nouveau tarif, appliqué pendant onze mois aux entrées actuelles, donnerait un supplément de recettes de 105 millions.

C'est donc, dit-elle, rester dans les limites d'une évaluation modérée que d'en estimer le produit à 70 millions pour 1892. C'est, en effet, cette somme qu'elle inscrit à ses prévisions de recettes. Grâce à cette majoration des évaluations du gouvernement, l'équilibre du budget est rétabli et même les recettes présentent un léger excédent sur les dépenses.

Mais — et c'est là le côté aléatoire du projet — nous avons vainement cherché dans le rapport de M. Cavaignac si la commission avait tenu compte de la réduction de droit sur les céréales votée par le Parlement à la fin de la session. Si elle l'a négligée, ses prévisions de recettes se trouvent déjà faussées. En outre, cette insuffisance de la récolte des céréales, la cause d'une nouvelle atténuation des droits ou même de leur suppression totale, au moins pendant une certaine période, si le renchérissement du pain devient trop important ? Il y a là tout un ordre de considérations fiscales et sociales auquel il faut faire très grande attention et qui pourrait bien être de nature à compromettre l'œuvre de la commission et à déterminer la Chambre à faire, cet automne, un troisième budget qui différencierait plus de celui de la commission que de celui du gouvernement.

Libre Chronique

L'INSCRIPTION DU DRAPEAU

L'ancien colonel d'un régiment de ligne qui a vaillamment combattu à Coulmiers, ayant écrit à M. de Freycinet pour lui demander que ce nom fût inscrit sur le drapeau du corps, le ministre de la guerre lui a répondu qu'il souhaiterait donner satisfaction à un désir aussi légitime, mais que, suivant les règlements en vigueur, aucune inscription relative à la campagne de 1870-1871 ne doit figurer sur les nouveaux drapeaux.

Cette règle s'explique par différentes raisons, et notamment par la crainte qu'ont eue les chefs de notre armée que l'évocation du souvenir de nos défaites ne se transformât en une banrière de deuil l'enseigne qui doit flotter triomphante et joyeuse sur le front de nos bataillons.

C'est le même sentiment qui a fait décider en dépit de l'admirable courage déployé par nos soldats en tant d'occasions où la Fortune se montra défavorable à nos armes, il ne serait inscrit sur le drapeau que des noms de victoires.

On sait, d'ailleurs, que cette habitude de faire flotter dans les plus dur drapeaux des noms de batailles rappelant aux soldats d'aujourd'hui les immortelles journées dont leurs ancêtres ont inscrit le souvenir dans l'histoire, est essentiellement moderne.

Elle remonte à la revue du 14 Juillet 1880, où des députations de tous les régiments vinrent recevoir de mains du président de la République les drapeaux que nous voyons flotter aujourd'hui dans toutes les prises d'armes, symboles de devoir, de dévouement, d'honneur et de patriotisme.

Les modèles de drapeaux, pour le dire en passant, avaient été changés quatorze fois depuis 1789.

Les drapeaux des troupes, sous l'ancienne monarchie, ne portaient aucune inscription; par ailleurs, on sait que, dans les mœurs du temps, on n'y attachait aucune des idées élevées dont le drapeau moderne est le symbole.

Le drapeau blanc n'avait aucune signification patriotique ou nationale; il ne représentait rien qui pût éveiller dans l'esprit du soldat la notion du devoir militaire; c'était simplement le drapeau de l'autorité du roi.

Chaque régiment avait plusieurs drapeaux : les gardes-françaises en avaient treize, un par compagnie; beaucoup de régiments en avaient quinze, dont un seul était blanc; les autres portaient une large croix blanche partageant en quatre parties égales un fond de couleur variable, selon le régiment.

C'est même cette multiplicité de drapeaux qui explique la grande quantité de trophées enlevés dans les batailles d'autres; leur nombre diminua peu à peu à mesure que l'unité de réglementation s'introduisit dans notre armée et que l'autorité royale y prit une large part.

Abaisé, en 1749, à deux par bataillon, il fut réduit sous le ministère du comte de Saint-Germain à deux par régiment ou par bataillon.

régiment ennemi, l'ébranla par une saive à bout portant, puis le chargea et le culbuta.

En lisant le nom de Montereau, enfin, les hussards du 3<sup>e</sup> régiment se rappellent la célèbre charge de la division Dehort, à laquelle prirent part leurs anciens, et qui, en se précipitant comme une avalanche sur l'ennemi par les pentes escarpées de la grande rue, décida la victoire.

On voit de quel enseignement peut être, pour les jeunes soldats, la légende du drapeau, et quelle émulation généreuse elle peut éveiller dans leurs âmes.

On ne pouvait rien imaginer de plus efficace pour renouer à travers les temps la chaîne des traditions héroïques et développer ce haut sentiment du devoir militaire, cet esprit de sacrifice à la patrie qui, pour peu que l'on en comprenne l'importance, est en armes à tir rapide et les exploits perfectionnés.

UN AVENTURIER

Un petit coin inexploité de la vie du pseudo-vicomte du Breuil. — Le projet de cession de l'île de Rhodes. — La légation des Etats-Unis. — Curieux documents. — Audacieux télégramme. — Première condamnation. — La fin d'un homme trop habile.

Le fameux du Breuil, qui vient d'être condamné à six ans de réclusion par la cour d'assises de la Seine, rentre dans la catégorie des héros de roman-feuilleton.

Les aventures extraordinaires de ce stupéfiant « gentilhomme » en font, en quelque sorte, une manière de personnage de légende, et l'individu, qui est loin d'être banal, apparaît sous un aspect plus fantastique encore si l'on prend soin de conter toutes les tentatives faites par lui pour arriver à une position sociale qui lui a toujours échappé.

Son projet d'achat de l'île de Rhodes est certainement la chose la plus extraordinaire du siècle. L'aventure mérite d'être détaillée. C'est ce que nous allons faire pour l'édification de nos lecteurs et pour suppléer à la sécheresse des débats de la cour d'assises.

Dans les premiers mois de 1879, Dubreuil, se faisant appeler vicomte du Breuil, soumettait simultanément son idée à l'ambassade ottomane et à l'ambassade américaine. En même temps, il s'occupait avec un Français habitant Constantinople, et qu'il avait connu dans cette ville lors d'un précédent voyage fait en qualité de représentant d'une maison de commerce.

Le vicomte du Breuil était alors membre correspondant de la Société de géographie et capitaine de l'armée territoriale; comment avait-il obtenu ce grade? Il serait difficile de le savoir. Quant au titre de membre correspondant de la Société de géographie, il lui avait été conféré à la suite d'un rapport qu'il avait adressé d'Orient à cette Société.

Le premier secrétaire de la légation des Etats-Unis à Paris, en vain de faire comprendre à Dubreuil que son gouvernement n'a aucun intérêt à acheter une station dans la Méditerranée; il ne met fin à ses insistances qu'en le consignait à sa porte.

Un Bakchich d'un million

L'ambassade ottomane, l'aventurier a recouru à l'argument du bakchich; mais, comme il ne dispose pas d'un sou vaillant, il y pourvoit à l'aide de promesses sur papier timbré.

Il assure d'abord un demi-million au secrétaire particulier de l'ambassadeur, et il propose même l'impudence jusqu'à faire remettre à ce secrétaire, en même temps que l'engagement pris vis-à-vis de lui, un autre engagement à l'égard de l'ambassadeur, et dont voici la teneur :

Je soussigné m'engage à verser, aussitôt la signature de ce traité officiel à passer entre la Porte et moi, relativement à la cession de l'île de Rhodes, pour un délai de 90 ans, à Son Altesse... ambassadeur de Turquie, la somme de un million de francs pour la coopération, dépenses et autres frais, que Son Altesse a apportés dans mes négociations.

Je m'engage présentement, au nom du comité de l'île de Rhodes dont je suis le président.

Fait à Paris, le vingt-trois juillet mil huit cent soixante-dix-neuf.

Vicomte du Breuil, 9, avenue de l'Opéra.

Tel est, sauf le nom de la personne à laquelle il était destiné, le document dont nous avons en ce moment l'original sous les yeux parmi d'autres pièces d'un moindre intérêt.

Dubreuil envoie ensuite au secrétaire de l'ambassadeur la copie authentique d'un acte de société passé devant notaire, à Paris, le 22 avril, entre lui et plusieurs personnes appartenant, les unes à la bonne société parisienne, les autres au monde des affaires.

D'après cet acte, deux cents millions de francs affectés à l'acquisition de l'île et cent millions seront consacrés à l'ouvrage, aux commissions et aux remises.

L'ambassadeur, prévenu par son secrétaire, donne à celui-ci l'ordre de suivre cette affaire avec la plus grande réserve, mais de très près.

Première Condamnation

Sur ces entrefaites, le correspondant de Dubreuil à Constantinople lui ayant télégraphié que la Turquie exige, comme garantie du contrat à passer, le versement préalable d'une somme de deux millions de livres, soit de cinquante millions de francs, avant la signature de l'acte de cession, l'aventurier, convaincu que le secrétaire de l'ambassadeur lui est complètement acquis, vient lui demander l'envoi d'un télégramme chiffré, dont voici le texte écrit de sa main :

« Grand-vizir, Constantinople, « Pouvez conclure affaire vicomte du Breuil. »

« Comité très sérieux. Fonds seront sûrement versés. »

La démarche le démasquait. Divers autres renseignements particuliers avant fait connaître encore plus intimement Dubreuil, celui-ci est prié de ne plus se présenter à l'ambassade ottomane, où il avait pris l'habitude de venir plusieurs fois par jour, avec l'une ou l'autre de ses dupes, afin de leur inspirer une confiance qui se traduisait toujours par des emprunts.

Comme il faisait la sourde oreille, on lui donne enfin l'ordre formel de ne plus franchir le seuil de l'hôtel de la rue La Fayette.

Pour comble de malheur, il se fait arrêter peu de temps après, sous l'inculpation d'adultère à la pudeur, inculpation qui est d'ailleurs abandonnée, mais qui fait naître deux autres accusations : usurpation de titre et abus de confiance, à la suite desquelles il est condamné à trois mois de prison.

Au cours du procès, Dubreuil avait eu l'audace de déclarer au plein tribunal qu'il possédait l'iradié du sultan qui lui avait été offert à Berlin, et cette affirmation avait été révélée qu'à Paris, l'Allemagne, puis qu'à Paris un nouvel échec à Berlin, il voulait bien en être présent à la France moyennant le prix de trois cent millions.

Plus fort que Rocambo

Il semblait que l'aventure fût finie du coup.

Mais Dubreuil est aussi fort que Rocambo.

A peine est-il sorti de prison qu'il reprend à nouveau son projet, et dans des conditions qui donnent une haute idée de son génie.

Dédaignant les petits capitalistes et les associés plus ou moins titrés, il fonde une autre société par acte notarié, et crée un nouveau comité, qui comprend un vice-amiral du cadre de réserve, un ancien procureur général, un ancien préfet, un comte parfaitement authentique et très riche, plusieurs personnages influents et de réelle autorité, ainsi que l'agent d'une grande maison de banque anglaise. Il s'adresse également à des sénateurs et à des députés. Il cherche à s'instituer à la présidence de la Chambre, où l'on est prévenu, et d'où il est éconduit aussitôt. Enfin, il s'introduit à l'Elysée.

Après plusieurs séances du comité et plusieurs visites dans les endroits officiels où Dubreuil s'est ménagé des intelligences, la banque anglaise qu'il a gagné s'engage à faire l'avance des trois cents millions nécessaires à l'achat de l'île de Rhodes, dès que le gouvernement français en aura garanti l'intérêt, et lui remet une somme de deux mille livres sterling, soit cinquante mille francs comme avances pour frais d'études.

L'affaire était lancée. Afin de mieux entretenir la confiance aveugle de ses dupes, Dubreuil s'aide habilement de lettres émanant de personnages français dont le nom seul suffirait pour laisser croire que l'achat de Rhodes se fait au profit de la France, et il amène devant son comité un ancien fonctionnaire de la Porte, qui déclare que les relations de l'aventurier avec le sultan sont la meilleure des garanties pour le succès de l'opération.

Un coup de foudre

Tout marchait donc à souhait, quand l'ancien préfet, qui faisait partie du comité, donne subitement sa démission motivée : il fait connaître ce qu'est Dubreuil, et il montre à ses collègues que, s'ils ont été ses dupes naïves, ils ne peuvent, ni les uns ni les autres, consentir à devenir sciemment ses complices.

Croire que Dubreuil fut démonté par l'inculpation dont il était l'objet, ce serait bien peu le connaître.

A la veille de toucher au port, toutes ses savantes combinaisons allaient-elles échouer? Il se roidit contre la mauvaise fortune, promet de se justifier et de confondre ses calomnieux; il invoque divers témoignages plus que suspects; puis, finissant par perdre la tête devant la précision des griefs qui lui sont imputés, il en vient à affirmer qu'il a la certitude d'obtenir le firmen de cession par le chef des ennemis!

La crédulité ne pouvant aller aussi loin, le comité se dissout sur ce dernier mot, laissant une succession que personne n'a voulu recueillir.

Quant à Dubreuil, après avoir échappé à la condamnation qui le menaçait lors du procès Wilson, il vient de faire devant le jury de la Seine la fin logique de son existence d'aventurier.

DÉPARTEMENTS

RHONE

La Mulatière. — A Saint-Pourçain. — On nous télégraphie de Saint-Pourçain, où avait lieu, au concours de gymnastique, que l'Association de la Mulatière, en rapporte onze prix, un prix d'honneur, une couronne de vermeil, quatre médailles d'argent, deux médailles personnelles, trois diplômes d'honneur personnels.

L'Arbresle. — Le travail. — La chambre syndicale des tisseurs en velours et similis de l'Arbresle, nous adresse la communication suivante :

« M. Claudius Gonin, a offert à ses ouvriers de traiter l'article 18 (portées Schappé) à 0,70 c. par mètre quelle que soit la réduction. »

« Ce prix constitue une diminution de 0,25 à 0,30 c. par mètre, c'est-à-dire le 25 à 30 0/0 sur les prix payés dans les autres ateliers qui traitent cet article. »

« L'administration du syndicat a cru de son devoir de convoquer la corporation à une réunion, pour entendre s'il était utile d'accepter cette diminution. »

« Par un vote au bulletin secret, par 74 voix contre 3 bulletins blancs, l'ordre du jour suivant a été voté : »

« Considérant que l'acceptation d'une diminution de 0,25 à 0,30 c. par mètre serait une grosse faute que commettrait la corporation, étant donné que cet article ne se traite pas encore avec avantage par les métiers mécaniques et, qu'à ce prix, l'ouvrier ne pourrait pas vivre. »

« La corporation refuse cette diminution et engage les ouvriers de la Mulatière Gonin, à revenir sur leur décision. »

« Dans le cas contraire, l'atelier serait mis à l'index et les ouvriers qui prendraient cet article à ce prix seraient considérés comme renégats à la corporation. »

ISÈRE

Grenoble. — Conseil général : clôture de la session. — Notre conseil général n'a pas siégé hier, moins de sept heures en deux séances, sans compter les réunions de commissions.

Tout a été voté à la vapeur, conformément aux conclusions de M. le préfet, pour parler en style des rapporteurs de commission, et la session a été déclarée close à huit heures et demie du soir.

Du pont du Drac, il n'en a pas été question, publiquement du moins.

Pour la ville de Grenoble qui, de par la loi, doit en avoir 50 pour cent des bêtises de Ronjat et de ses amis, aurait bien le droit de savoir où en est la question.

Arrestation. — Le nommé Victor Quenard, âgé de 46 ans, a été arrêté, porteur d'un sac contenant quinze kilos de sucre volé dans les chantiers de la ville, en compagnie de quatre mauvais garnements de son espèce.

Noyé. — Il a été retiré hier des eaux de l'Isère le cadavre d'un nommé Auguste Bazin, âgé de 19 ans, né à la Chapelle-Blanche, qui s'est noyé accidentellement, en se baignant dans l'Isère, sur le territoire de la commune de Meylans.

Il a été enterré dans le cimetière de la Tronche.

Vienne. — Incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, hier matin, vers 4 heures, chez M. Bonnefond, jardinier-floriste, rue Dumaine.

La grange attenante à l'habitation a été complètement brûlée, ainsi que le foin qu'elle renfermait.

De prompts secours ont été organisés par les voisins, qui ont pu maîtriser les progrès de l'incendie.

Les dégâts, de peu d'importance, sont couverts par une assurance.

DROME

Romans. — Bourse municipale. — Le conseil municipal a créé vingt bourses d'externat surveillé au collège de Romans, en faveur des élèves des écoles primaires de la ville, qui présentent des aptitudes suffisantes pour suivre avec fruit les cours de l'en-

seignement classique ou spécial, et dont les parents sont domiciliés dans la commune.

Comme disposition transitoire, ces vingt bourses seront distribuées de la manière suivante : 10 en 1891, 5 en 1892, 5 en 1893. Ces bourses seront accordées pour 4 ans, exceptionnellement des prolongations de bourses seront accordées aux boursiers qui se seront distingués par leur travail et leur bonne conduite et après avis du bureau d'administration.

Les candidats aux bourses municipales, qui se destinent à l'enseignement spécial ou à l'enseignement classique, doivent justifier par un examen préalable, qu'ils sont en état de suivre la classe correspondante à leur âge. Aucune bourse ne sera accordée si le candidat a moins de 10 ans et plus de 14 ans au 1<sup>er</sup> octobre de l'année du concours.

Le concours aura lieu, cette année, le jeudi 24 septembre prochain, à huit heures du matin, dans une des salles du collège.

Pour le règlement et les programmes du concours, s'adresser à la mairie ou au collège de Romans.

SAONE-ET-LOIRE

Mâcon. — Rixe. — Une enquête est ouverte relativement à une rixe survenue cette nuit, rue de Veyle, entre le nommé Guyot, dit le Commis, et d'autres individus jusqu'à présent restés inconnus.

Trouvaille. — Une montre de dame, en or, trouvée sur la voie publique par le nommé Fayard, pensionnaire à l'asile départemental, a été déposée au bureau de police, où on peut la réclamer.

NOS ECHOS

A l'occasion du concours international de tir de Lyon, auquel ont pris part les tireurs lyonnais, le marquis di Rudini a soumis à la signature du roi un décret conférant des décorations à plusieurs notabilités lyonnaises, notamment au général baron Berge, au préfet du Rhône, et à plusieurs organisateurs du concours de Lyon.

La nouvelle Préfecture :

On n'est pas encore fixé sur l'époque probable à laquelle aura lieu le transfert à la nouvelle Préfecture des services qui se trouvent encore à l'Hôtel de Ville.

On avait parlé du 1<sup>er</sup> octobre, mais il est probable que cette date sera reculée. L'aménagement des bureaux et appartements particuliers est loin d'être terminée; il reste beaucoup à faire, et ce n'est guère avant trois ou quatre mois que le nouvel hôtel sera partout habitable.

Nous recevons communication de la neuvième et dernière liste de souscription pour le 4<sup>e</sup> concours de tir.

Le concours étant terminé, cette liste arrive un peu tard, aussi nous bornerons-nous à dire qu'elle s'élève au chiffre de 2,108 fr., ce qui porte le total de la souscription à la somme de 40,006 fr. 45.

La Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon a, pendant l'année scolaire 1890-91, décerné 142 diplômes se répartissant ainsi :

Docteurs en médecine, 71; officiers de santé, 1; diplôme supérieur de pharmacie, 1; pharmaciens de 1<sup>re</sup> classe, 14; pharmaciens de 2<sup>e</sup> classe, 23; sages-femmes, 25; herboristes, 7.

Le conseil supérieur de la guerre et commandant d'armée. Ni grand, ni petit. La tenue des alertes « viriers » avec lesquels il débute dans la carrière. Très jeune d'allures et bien conservé. Une tête grave, songeuse. Bienveillant dans ses rapports avec ses subordonnés, mais peu expansif et accablant bryuant. Semble compter les phrases qu'il prononce. Connaît beaucoup le soldat et surtout le fantassin. Sait ce qu'il faut lui demander d'efforts et le pèse à sa valeur. Cavalier de premier ordre. Rêve d'enlever le sac aux troupiers pour décupler leur mobilité. Voudrait aussi augmenter le nombre de cartouches que porte chaque homme, persuadé qu'il est avec raison de la difficulté qu'on a sur un champ de bataille à ravitailler les troupes de munitions. Partisan à outrance de l'entraînement incessant. Ne passe jamais une inspection sans faire exécuter un tir de combat précédé d'une marche de nuit à laquelle doivent prendre part même les généraux. On a dit de lui qu'il avait une idée par jour.

Le temps.

Nous sommes depuis quelques jours sous la perpétuelle menace de la pluie, mais elle ne peut se décider à tomber; aussi les agriculteurs se plaignent-ils fort; car ils ont, en cette année, beaucoup à souffrir de la sécheresse.

Les oranges sont, depuis quelques jours, assez fréquentes dans les départements voisins, et les journaux nous apportent le récit de véritables désastres. Il faut, dans ces récits, faire — comme toujours — la part de l'émotion de la première heure; mais, néanmoins, il est certain que les cultivateurs auront à subir de grosses pertes assez sensibles.

COMICE AGRICOLE DE LYON

Le comice agricole de Lyon, alias coterie Aynard, Chassignon et Co, tenait, hier, ses assises à Villeurbanne, sur une petite place située au point terminus de la ligne de tramways. Cette petite place était encore trop grande.

A l'entrée, un écriteau portant cette mention : « Comice agricole », à droite et à gauche, deux tables, longues chacune de 7 ou 8 mètres, supportant des poires, des raisins, quelques épis, des pommes de terre, des raves et des courges. Au fond, une enceinte de 12 mètres carrés, dans laquelle on ne pénétrait qu'en montrant patte blanche (de représentant de l'Echo de Lyon avait patte rouge), puis une estrade.

A trois heures, ont pris place sur cette estrade un certain nombre de personnalités dont nous ne regrettons que le moindres noms : notons seulement que moitié d'ignorer (de représentant de l'Echo de Lyon avait patte rouge), puis une estrade.

A trois heures, ont pris place sur cette estrade un certain nombre de personnalités dont nous ne regrettons que le moindres noms : notons seulement que moitié d'ignorer (de représentant de l'Echo de Lyon avait patte rouge), puis une estrade.

A trois heures, ont pris place sur cette estrade un certain nombre de personnalités dont nous ne regrettons que le moindres noms : notons seulement que moitié d'ignorer (de représentant de l'Echo de Lyon avait patte rouge), puis une estrade.

A trois heures, ont pris place sur cette estrade un certain nombre de personnalités dont nous ne regrettons que le moindres noms : notons seulement que moitié d'ignorer (de représentant de l'Echo de Lyon avait patte rouge), puis une estrade.

A trois heures, ont pris place sur cette estrade un certain nombre de personnalités dont nous ne regrettons que le moindres noms : notons seulement que moitié d'ignorer (de représentant de l'Echo de Lyon avait patte rouge), puis une estrade.

A trois heures, ont pris place sur cette estrade un certain nombre de personnalités dont nous ne regrettons que le moindres noms : notons seulement que moitié d'ignorer (de représentant de l'Echo de Lyon avait patte rouge), puis une estrade.

A trois heures, ont pris place sur cette estrade un certain nombre de personnalités dont nous ne regrettons que le moindres noms : notons seulement que moitié d'ignorer (de représentant de l'Echo de Lyon avait patte rouge), puis une estrade.

A trois heures, ont pris place sur cette estrade un certain nombre de personnalités dont nous ne regrettons que le moindres noms : notons seulement que moitié d'ignorer (de représentant de l'Echo de Lyon avait patte rouge), puis une estrade.

A trois heures, ont pris place sur cette estrade un certain nombre de personnalités dont nous ne regrettons que le moindres noms : notons seulement que moitié d'ignorer (de représentant de l'Echo de Lyon avait patte rouge), puis une estrade.

A trois heures, ont pris place sur cette estrade un certain nombre de personnalités dont nous ne regrettons que le moindres noms : notons seulement que moitié d'ignorer (de représentant de l'Echo de Lyon avait patte rouge), puis une estrade.

A trois heures, ont pris place sur cette estrade un certain nombre de personnalités dont nous ne regrettons que le moindres noms : notons seulement que moitié d'ignorer (de représentant de l'Echo de Lyon avait patte rouge), puis une estrade.

A trois heures, ont pris place sur cette estrade un certain nombre de personnalités dont nous ne regrettons que le moindres noms : notons seulement que moitié d'ignorer (de représentant de l'Echo de Lyon avait patte rouge), puis une estrade.

A trois heures, ont pris place sur cette estrade un certain nombre de personnalités dont nous ne regrettons que le moindres noms : notons seulement que moitié d'ignorer (de représentant de l'Echo de Lyon avait patte rouge), puis une estrade.

A trois heures, ont pris place sur cette estrade un certain nombre de personnalités dont nous ne regrettons que le moindres noms : notons seulement que moitié d'ignorer (de représentant de l'Echo de Lyon avait patte rouge), puis une estrade.

A trois heures, ont pris place sur cette estrade un certain nombre de personnalités dont nous ne regrettons que le moindres noms : notons seulement que moitié d'ignorer (de représentant de l'Echo de Lyon avait patte rouge), puis une estrade.

A trois heures, ont pris place sur cette estrade un certain nombre de personnalités dont nous ne regrettons que le moindres noms : notons seulement que moitié d'ignorer (de représentant de l'Echo de Lyon avait patte rouge), puis une estrade.

A trois heures, ont pris place sur cette estrade un certain nombre de personnalités dont nous ne regrettons que le moindres noms : notons seulement que moitié d'ignorer (de représentant de l'Echo de Lyon avait patte rouge), puis une estrade.

A trois heures, ont pris place sur cette estrade un certain nombre de personnalités dont nous ne regrettons que le moindres noms : notons seulement que moitié d'ignorer (de représentant de l'Echo de Lyon avait patte rouge), puis une estrade.

A trois heures, ont pris place sur cette estrade un certain nombre de personnalités dont nous ne regrettons que le moindres noms : notons seulement que moitié d'ignorer (de représentant de l'Echo de Lyon avait patte rouge), puis une estrade.

A trois heures, ont pris place sur cette estrade un certain nombre de personnalités dont nous ne regrettons que le moindres noms : notons seulement que moitié d'ignorer (de représentant de l'Echo de Lyon avait patte rouge), puis une estrade.

Ces deux personnages ont péroré : le premier avait du papier à la main, le second n'en a rien eu. Voilà toute la différence pour les profanes qui, n'avaient pas leur entrée dans le sacrum réactionnaire.

M. Chassignon s'est levé le premier; on n'a rien entendu; M. Aynard lui a succédé à la tribune, mais si les quatre pelés et le tondu présents à la cérémonie n'ont pas eu le bonheur de percevoir ses paroles, ils l'ont tout au moins vu gesticuler de la façon la plus amusante. Le millionnaire député semble partager avec Guillaume II, empereur d'Allemagne, le privilège de l'enkylozo d'un bras, mais nous manquerions à l'impartialité en ne disant pas avec quelle adresse il se sert de l'autre. Il le porte successivement vers toutes les parties de son corps, à partir de la tête jusqu'à la partie la moins noble de son individu.

Un privilégié bon enfant a bien voulu nous rapporter la péroraison de M. Aynard. Elle tend à démontrer magistralement, d'ailleurs que M. de la Palisse n'est pas mort. Oyez plutôt.

« L'agriculture, c'est tout; quand la terre ne produit pas, il n'y a rien. »

Après le speech de M. Aynard, la fanfare a cru devoir jouer la *Marseillaise*, mais l'orateur s'est volé la face avec son chapeau de soie pendant que M. Gravier recevait bravement les rayons du soleil. Si l'on vous dit demain que M. Aynard souffre d'une insolation, n'en croyez rien; le « pauvre homme » a pris ses précautions.

Ensuite a commencé la distribution des prix. Ces deux personnages ont donné la liste des lauréats, c'est que nous avons entendu dans divers groupes cette phrase significative.

« C'est tous les plus riches qui ont été primés. »

Et comme nous n'avons pas l'intention de donner ici la liste des plus riches des cantons de Villeurbanne, Limonest et Neuville, nous nous abstentions.

Le soir a eu lieu un banquet, à la fin duquel, en épuisant toutes les ressources de la périphrase, on a bu — amplement s'il faut en croire les mauvaises langues — à la République des Riches.

Aux Arènes Lyonnaises

De tous les quadrilles qui se sont succédé cette année aux Arènes Lyonnaises, il faut reconnaître que c'est encore celui de l'Elite Lyonnaise qui, à ce jour, nous a le plus satisfait le public.

Dans ce quadrille tout le monde travaille et tout le monde paie de sa personne; ces six toréadors manœuvrant avec une grande entente, montrent une grande hardiesse et déploient beaucoup d'agilité.

Robert a tenu l'emploi de *prima spada*, hier, car c'est lui qui a planté à chaque course le simulacre, après avoir fait avec beaucoup d'élegance les passes de la mort.

Bonifacio a fait des écarts de pied ferme d'une grande témérité; Nasset, qui est un sauteur très élégant, a franchi plusieurs fois le taureau, aux applaudissements de toute l'assistance, et Prévot et Gervais, dans les passes de meneur, dans les poses de banderilles, ont eu eux aussi leur part de succès.

Belloco, dirigé avec beaucoup d'autorité les courses, se livrant de temps à autre, devant les toréateurs, à des écarts de pied ferme, très hardis.

Deux ou trois hétes, des petites génisses rouges, qui refusaient le jeu, ont été changées immédiatement, et il est probable qu'à l'avenir, la direction fera tout ce qui dépendra d'elle pour que la propriété de la manade ne fournisse que des taureaux.

Constataons que la journée d'hier a été très bonne, même la meilleure de la saison.

L'empoisonnement par les Ecrevisses

Dans un de nos derniers numéros, nous donnions en substance l'avis des personnalités scientifiques que nous avons consultés sur la mort du malheureux Gauthier; il est intéressant de reproduire le récit de ceux qui l'ont connu et qui commentent ainsi ce malheur :

Il existe, à Lyon, un service des subsistances chargé, de l'inspection des denrées alimentaires, qui sont livrées à la consommation, d'abord par la cuisine de la ville, ensuite par des commissions particulières; les uns et les autres sont soumis au contrôle des inspecteurs. Etant donné le principe de cette organisation, voici comment, en fait, les choses se passent :

La cuisine de la Halle bénéficie d'une complaisance pour le moins exagérée; lorsque l'acheteur réprimande, on lui affirme qu'il s'est trompé; l'affaire en reste là.

Pour certaines maisons, dont nous pourrions citer la raison sociale, l'indulgence est encore plus grande; l'inspecteur demande au tenancier s'il n'y a rien de nouveau; celui-ci répond « non » et le fonctionnaire préposé à l'hygiène publique s'éloigne sans avoir visité les caves ni la salle de vente. Les mauvaises langues affirment que l'inspection se termine au comptoir voisin, dans les vestiaires.

Mais le marchand de la rue a acheté aux heureux industriels de la Halle des produits douteux, de la daube par exemple : bœuf, veau, mouton, les moyens de subir de déchet et, le lendemain, après avoir maigri la marchandise sur laquelle il a été traité lui-même, il le revend s'il n'a pu l'écouler la veille.

Le vendeur d'écrevisses écroulé après la mort de Gauthier, est un client d'une des maisons de gros auxquelles nous venons de faire allusion; il se serait donc plutôt vanté que coupable; de fait, dans l'enquête, les responsabilités devraient être recherchées plus haut qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

LA FRANCE PRÉVOYANTE

La société de retraite la France Prévoyante dont le siège social est à Paris, 43, rue Anjou, donnait hier, au Palais d'été, à Montplaisir, une grande fête organisée par la division, les subdivisions et les sections du département du Rhône, pour célébrer l'accomplissement de son capital, lequel vient d'atteindre deux millions, après six années seulement d'existence.

Le fonctionnement de cette société de prévoyance est des plus simples, et son but est tout entier résumé dans cette phrase que nous trouvons inscrite au verso des feuilles d'adhésion : « Devenir rentier au bout de quinze ans, en versant un franc par mois. »

Nous renvoyons, d'ailleurs, ceux de nos lecteurs que cela peut intéresser, à la lecture des statuts, qui sont adressés gratuitement à toute personne qui en fait la demande, au siège social, ou dans n'importe quelle section de province.

Le nombre des membres de la vaste association, qui rayonne déjà sur la France entière, est à ce jour de 40,000.

Aussi, étaient-ils nombreux ceux qui se pressaient hier dans les jardins du Palais d'été, pour assister au concert, fort réussi d'ailleurs, qui a ouvert la fête.

Quand nous aurons cité le nom de M. Dehrens, l'ancien pensionnaire de notre Grand-Théâtre, ceux de M<sup>lle</sup> Lambert, de M<sup>lle</sup> Garrigues, Gauthier, Gros, du théâtre de Charbonnières, ainsi que M<sup>lle</sup> Desson, M. Prud'homme, etc., nous aurons dit tout le succès obtenu par ce concert et par ses interprètes, auxquels applaudissements et rayons de soleil ont été faits.

N'oublions pas M<sup>lle</sup> Allier, qui a tenu avec un rare brio le rôle ingrat de pianiste accompagnatrice.

Après le tirage de la tombola et le gonflement du ballon « la France prévoyante », un banquet réunissait les sociétaires dans une des salles du restaurant.

A la table d'honneur, avaient pris place MM. de Mourgues, président; E. Meynard, vice-président; Monot, trésorier, etc.

ETAT-CIVIL DE LYON

MARIAGES

Premier arrondissement. — Goux, propriétaire à Corbonod et Clerc, guimpier, m. Grande-Côte, 89. — Geoffroy, corroyeur, rue Saint-Joseph, 25 et Lallias, repasseuse, m. Grande-Côte, 89. — Trabet, guimpier, rue du Bon-Pasteur, 42 et Derouille, domestique, r. Rabelais, 401. — Michel, boulanger, à Auxerre et Pellarin, cuisinier, à Auxerre. — Crosset, enlaveur, rue Imbert-Colomès, 8 et Durand, dévideuse, rue Vieille-Monnaie, 8. — Lambert, cordonnier, rue d'Ivry, 28 et Combe, piqueuse de bottines, rue Magneval, 40. — Moncel, employé, rue d'Algérie, 21 et Laperrouzau, brodeuse, rue d'Algérie, 21. — Jelmorini, vitrier, rue Terme, 14 et Granelli tailleur, cours Lafayette, 12. — Fontaine, tisseur, rue de Crimée, 25 et Cochet, tisseur, rue Neyret, 14. — Tibura, employé, rue du Commerce, 40 et Bouchard, s. p. r. Sainte-Marie, 3. — Dutroux, garde magasin, rue des Capucins, 4 et Clavel, pousse-matière, rue des Capucins, 4. — Chartron, empl. de com., place Sathonay, 3 et Félix, guimpier, rue Imbert-Colomès, 33. — Perroud, lis. de dessins, place du Perron, 4 et Dubian, dévideuse, rue Imbert-Colomès, 31. — Barral, bijoutier, rue des Gloriettes, 43 et Surand, s. p., quai Saint-Vincent, 28. Deuxième arrondissement. — Guillot, employé de chemin de fer, rue Sébastien-Gryphe, 58, et Laurent, repasseuse, rue Sala, 14. — Duchard, charpentier, rue de Gerland, 21, et Brun, cuisinier, rue de Gerland, 21. — Brunel, serrurier, rue Ravat, 27, et Magnin, repasseuse, quai de Perrache, 27. — Boisson, tourneur, rue Mazard, 7, et Aubert, sans profession, quai Perrache, 11. — Henriot, employé de commerce, rue Mazard, 8, et Blache, couturière à Irigny. —

Geoffroy, corroyeur, rue Saint-Joseph, 25, et Lallias, repasseuse, rue St-Joseph, 25. — Trepez, clerc de notaire, rue Franklin, 38, et Martin, sans profession, à Moirans. — Kubler, coupeur, quai Saint-Antoine, 33, et Reynaud, couturière, quai Saint-Antoine, 33. — Guillon, employé de commerce, quai de l'Hôpital, 12, et Chopard, cuisinière, rue de Vendôme, 6. — Boudoux, employé de commerce, rue des Templiers, 4, et Crozier, couturière, rue Robert, 30. — Jaboulay, fabricant de lacets à Izieux, et Merlino, sans profession, quai de l'Hôpital, 9. — Flachat, employé de commerce, quai de la Guillotière, 10, et Echernier, sans profession, rue du Plat, 2. — Reiffay, voyageur de commerce, rue Quatre-Chapeaux, 48, et Dubrin, sans profession, rue des Quatre-Chapeaux, 48. — Plassieux, propriétaire, rue du Plat, 14, et Deffrance, sans profession, à Beaupaire. — Frachet, négociant, rue Centrale, 37, et Dumortier, sans profession, à Francheville. — Bouilly, négociant, rue de Jarente, 17, et Prades, sans profession, rue de Jarente, 17. Troisième arrondissement. — Fayolle, employé de commerce, chemin des Culattes, 26, et Maurin, sans profession, route de Vienne, 86. — Pinet, monteur de métiers, grande-Rue de Cuire, 46, et Garadoz, tisseur, rue Paul-Bert, 173. — Vielle, nickelleur, place St-Louis, 33, et Place, couturière, rue Ste-Jeanne, 45. — Joly, peintre, rue Cuvier, 100, et Buh, mécanicienne, rue Cuvier, 100. — Goussard, cordonnier, rue Dunois, 98, et Cussot, employé de commerce, rue Dunois, 98. — Jehmorini, vitrier, rue Terme, 14, et Gianelli, tailleur, cours Lafayette, 12. — Thomassin, employé à la Faculté de médecine, rue Jangot, 8, et Clerc, employée, rue Boileau, 73. — Grinand, teinturier à Villeurbanne, et Saint-Oyant, lingère, rue de Créqui, 154. — Flachat, employé de commerce, quai de la Guillotière, 10, et Echernier, sans profession, rue du Plat, 2. — Joud, employé d'usine, à Oullins, et Santenac, domestique, rue Montecrozier, 21. — Bellenger, repousseur, rue Sainte-Pauline, 16, et Gruffat, repasseuse, rue Sainte-Pauline, 16. — Trabet, guimpier, rue du Bon-Pasteur, 42, et Derouille, domestique, rue Rabelais, 404. — Margary, pâtissier, rue de Vendôme, 183, et Guérin, tisseur, rue de Nuits, 4. — Pellet, tailleur, rue Chaponnay, 49, et Cadoux, lingère, à Vienne. — Vachaud, parqueteur, rue de la Rize, 21, et Cadraz, piqueuse de bottines, cours Gambetta, 10. — Sablier, garçon d'hôtel, rue Villeroi, 27, et Dietrich, femme de chambre, à Berne. — Peillot, employé de commerce, rue Saint-Eusèbe, 8, et Molin, sans profession, rue Paul-Bert, 329. — Guillot, employé de chemin de fer, rue Sébastien-Gryphe, 58, et Laurent, repasseuse, rue Sala, 14. — Brunel, coupeur, rue Cuvier, 72, et Lechner, ouvrière en chaussures, rue Charpenet, 30. — Couchermond, mécanicien, rue du Repos, 30, et Benoit, métallier, rue du Repos, 30. — Didier, employé, rue Mazagrani, 3, et Chamoussat, papetier, rue Pierre-Cornelle, 3. — Borjon, employé de commerce, rue de Marseille, 23, et Borjon, propriétaire à Serveyer. — Duchard, charpentier, rue de Gerland, 21, et Brun, rue de Gerland, 21. — Bouchet, employé, rue Seguin, 12, et Chosson, couturière, cours Vitton, 85. Quatrième arrondissement. — Pinet, monteur de métiers, grande Rue Cuire, 46, et Garadoz, tisseur, rue Paul-Bert, 173. — Oriol, passentier, rue d'Ivry, 21, et Lacroix, managère, à Payraud. — Martin, passentier, rue Gigodot, 8, et Pomernel, ménagère, rue Gigodot, 8. — Barral, bijoutier, rue des Gloriettes, 44, et Surand, sans profession, quai Saint-Vincent, 28. — Bigex, employé de commerce, montée de la Grand-Côte, et Puech, couturière, rue d'Austerlitz, 8. — Perret, teinturier, rue de la Pyramide, 12, et Bernard, brodeuse, place des Tapis, 1. — Peignot, cultivateur, rue Godéroy, 12. — Peignot, cultivateur, à Brignais, et Gentil, cuisinier, rue des Deux-Cousins, 2. — Jacquemot, propriétaire, quai Fulchiron, 39, et Tourno-Bois, rentière, quai Fulchiron, 39. — Mignot, tulliste, aux Charpenettes, et Ponchon, sans profession, rue la Pyramide, 15. — Givois, serrurier, rue Saint-Pierre, 37, et Thiévon, employée, quai Pierre-Seize, 77. — Perret, teinturier, rue la Pyramide, 12, et Bernard, brodeuse, place des Tapis, 1. — Perret crier, place Dumas-de-Loire, et Chanut, sans profession, rue Lagrange, 36. — Chaloin, papetier, rue du Mont-d'Or, 8, et Dubois, tisseur, rue du Mont-d'Or, 8. — Chapas, voyageur de commerce, rue Saint-Jean, 37, et Lacaex, sans profession, rue Saint-Jean, 39. — Bouquin, adjudant, à Sathonay, et Moine, sans profession, rue la Pyramide, 15. — Desraisses, instituteur, rue d'Ecilly, 6, et Dupont, institutrice, à Chamelet. Sixième arrondissement. — Crouzet, appteur, r. Ney, 58, et Battré, enjoliveuse, m. adr. — Décrion, corroyeur, r. Bossuet, 72, et Blanchet, journalière, r. Notre-Dame, 78. — Didier, empl., r. Mazagrani, 3, et Chamoussat, papetier, r. Pierre-Cornelle, 3. —

A FAÇON

Chapeaux et Capotes, bonnets et coiffures, deuil, etc., Parures p' Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits. Rue de la République, 91, au fond de la cour, à gauche, au 4<sup>me</sup>.

VERMOREL Constructeur VILLEFRANCHE (Rhône) PRESSEURS Perfectionnés GARANTIS Transformations et Réparations des Presseurs VIS & FERRURES — POMPES A VIN Envoi franco du Catalogue illustré

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Rhône DIRECTION DES POSTES & DES TÉLÉGRAPHES

AVERTISSEMENT D'ENQUÊTE

L'Administration des Postes et des Télégraphes va faire procéder à l'établissement de la ligne électrique destinée à relier les bureaux de la Chefville du Génie, 44, quai de la Charité, au fort Lamothé. Un tracé de cette ligne, indiquant les propriétés privées où il doit être placé des supports on conduits, restera pendant trois jours consécutifs, à partir du 27 août 1891, déposé à la mairie de la commune de Lyon, où les intéressés peuvent en prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations. Lyon, le 23 août 1891. Le Directeur des Postes et des Télégraphes, PILLON.

LYON - HORTICOLE

Journal horticole, illustré de gravures noires, paraissant deux fois par mois, par fascicules de 20 et 16 pages gr. in-8, avec couverture. Le LYON-HORTICOLE, qui compte dix années d'existence, est, par sa rédaction, une des plus intéressantes revues d'horticulture qui se publient en France. Il est indispensable à tous les amateurs de jardin. — Il forme à la fin de chaque année un beau volume de plus de 400 pages. ABONNEMENTS : Un an, 8 fr. Six mois, 5 fr. On s'abonne dans tous les bureaux de poste. — Adresser les mandats à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon, où les annonces sont aussi reçues.

NOUVELLE POMPE ÉLEVATOIRE

A MANÈVRE DOUCE ET D'UTILITÉ INCOMPARABLE Pour arrosage, puis profondes, élévation d'eau à tout étages, garantie du dégrèvement et de la géte, sans précaution utile GONIN, breveté s. g. d. g., 4, rue Bellecour, LYON

ENSEIGNES PEINTES

Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIÈRE 20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris. S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

CONCERTS BELLECOUR (KIOSQUE DE BELLECOUR) Tous les Soirs, à huit heures GRAND CONCERT PAR L'ORCHESTRE DU GRAND THEATRE Sous la Direction d'Alexandre LUIGINI LE MARDI & LE VENDREDI GRANDE FÊTE ARTISTIQUE SOLISTES MM. FORESTIER JOUET RITTER MM. MAZIER GORRON TERRAIRE MM. A. BEDETTI U. BEDETTI P. BEDETTI MM. LESPINASSE TAMBURINI

PLUS DE CHEVAUX COURONNES... ROB DEPURATIF SANS RIVAL AU DAPHNÉ MEZERRON Seul végétal succédané du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique par son action éminemment anti-syphilitique et dépurative. Il guérit toutes les maladies contagieuses et de la peau les plus rebelles et les plus invétérées et où le mercure a été impuissant. — Prix 10 et 5 francs. — Pharmacie BARRAJA, 113, cours Lafayette, Lyon.

BAINS DE RUE Constantine, 20, Lyon Cet établissement, nouvellement réorganisé, se recommande par sa bonne tenue, la célérité et le confortable dans le service. LOUIS REVERDY Ex-Pédiçure des Bains de la rue Grôlée

6 MILLIONS À PLACER PAR FRACTIONS SUR HYPOTHÈQUE LACOMBE & GONNET, 10, Rue Lafayette, PARIS. — (16<sup>e</sup> Arrondissement)

M<sup>me</sup> JOURDAN ACCOUCHEUSE Cours Gambetta, 38 Consultez sur toutes les maladies, spécialement les dérangements de matrice (stérilité, sympt., gonflement du ventre, maux de reins, digestion difficile, etc. — Traitement par correspondance.

PORTE-PLUME ENCRIER LE MONOGRAPHE Le Monographe tient lieu de fois d'ancier et de porte-plume. On le fixe plein d'encre à son carnet et tout est dit. On a de l'encre pour quinze jours, pour un mois ou plus longtemps encore. C'est là une invention qui laisse bien loin derrière elle tous les essais tentés jusqu'ici pour les écritures à faire en voyage. — On peut adapter au Monographe toutes sortes de plumes, pour tous les genres d'écritures. Prix : 2 fr. pièce et 2 fr. 25, rendu franco. AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE Lyon. — 12, rue Confort, 12. — Lyon

MONT-DE-PIÉTÉ Place du Pont, 7. — Achat or, argent, bijoux, reconnaissances. Facile rachat.

CHABLY APERITIF

Vous faut-il de l'argent? Vendez à L'UTILE, 71, cours Lafayette, or, argent, bijoux, armes et tous vos objets de Mont-de-Piété.

LE POULET Eau d'Argemone Sainct-Marque

PAPIERS PEINTS E. MEYSONNIER 77, Avenue de Saxe, Lyon Vente en solde de 800 Coupons de nouveautés par 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12 fr. — Envoi d'échantillons de coupons et de nouveautés.

ORDRES DE BOURSE Au Comptant et à Terme. — Lyon et Paris Courtage unique

J. BLONDEL & L. GARNIER Banquiers, 13, rue de la République, LYON SIMONET (DIRECTEUR)

Chemins de fer de l'Est de Lyon DIMANCHE 30 AOUT TRAINS DE PLAISIR A PRIX RÉDUITS

LYON-EST OU VILLEURBANNE A Pont-de-Chéry, Crémieu, Sablonnières Morestel, Les Avenières et Aoste-Saint-Genix

Pour Pont-de-Chéry et Crémieu : 4 fr. 50, aller et retour en 3<sup>e</sup> classe. Pour Sablonnières, Morestel, Les Avenières et Aoste-Saint-Genix : 2 fr., aller et retour en 3<sup>e</sup> classe.

DÉPARTS : LYON-EST : 7 h. 57 m. — VILLEURBANNE : 8 h. 06 m. Les billets spéciaux, en nombre très limité, seront à la disposition du public, au bureau de ville du Chemin de fer, 9, quai de l'Hôpital, et à la gare de Lyon-Est, à partir du 27 Août. Ces billets ne seront valables à l'aller et au retour que dans la journée du 30 Août et seulement au train de plaisir.

(Service d'Été) VIENT DE PARAITRE (Service d'Été) L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux LE WAGON Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes Le prix des billets aller et retour Prix : 30 cent.; franco par la poste: 35 cent. EN VENTE A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon et dans ses succursales de St-Étienne, Grenoble, Mâcon et Dijon Dans les Gares, Librairies et Marchands de journaux

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 24 Août (109)

Le Forçat Colonial

PAR Fortuné DU BOISGOBEY DEUXIÈME PARTIE

— C'est moins naïf, ce que tu dis là, reprit Vidocq; mais retiens bien ceci : tant qu'on n'appliquera pas sur le dos de tout enfant porté à la mairie un numéro matricule, on ne saura jamais à qui on a affaire. Après avoir émis cette opinion un peu hasardeuse, le policier pensa à distribuer les rôles aux soldats de sa petite armée. On arrivait à l'entrée de la longue rue Saint-Maur; les passants avaient disparu, et les lanternes, fort rares du reste, éclairaient à peine. Vidocq, en chef prudent, voulut voir par ses yeux le terrain de l'action avant de choisir son embuscade; il laissa sa troupe en arrière et s'avancant doucement le long des grands murs. C'était son pas que Lucette avait entendu. La courageuse femme s'était blottie dans une sorte de niche où les maraichers serraient leurs outils; derrière elle s'élevait un tas d'échafas qui la dissimulait complètement. Elle resta immobile et elle attendit.

La ruelle Ferdinand coupait à angle droit la rue Saint-Maur, et le pavillon s'élevait à la rencontre de ces deux voies. La grille de la cour donnait sur la rue, et le jardin s'étendait du côté de la ruelle. Vidocq pensa judicieusement que Coignard choisirait le chemin le moins fréquenté, et qu'il fallait poster son monde au fond de l'impasse. Il retourna donc chercher ses hommes, les rangea contre le mur du jardin et se plaça lui-même au point d'intersection des routes. Le poste qu'il avait choisi était à deux pas de la cachette où se tenait Lucette. Elle attendait, invisible, le moindre mouvement du policier et elle retenait sa respiration. Un pressentiment lui disait que Coignard allait venir et qu'elle pourrait le sauver, mais c'était tout. Comment deviner de quel côté il se se présenterait, comment l'avertir du danger? Lucette n'en savait rien, seulement elle comptait sur la Providence et elle pria Dieu d'accepter le sacrifice de sa propre vie et d'épargner son fiancé d'autrefois. Une heure s'écoula dans cette attente pleine d'angoisses. Quelques minutes avant minuit, un bruit de pas arriva du côté de la rue Saint-Maur. On marchait légèrement, mais sans hésitation, et bientôt le frôlement d'une robe de soie devint distinct. Une femme se dirigeait rapidement vers la grille. Vidocq ne bougea pas, et ses agents, qui avaient le mot d'ordre, imitèrent son immobilité. Lucette avait reconnu Rosa. Elle aurait bien voulu prévenir sa rivale, mais c'était été compromettre le salut de Coignard et elle se tut.

L'Espagnole ouvrit la petite porte de la cour et entra sans se douter de la double surveillance dont elle était l'objet. Un instant après une lumière brilla à une des fenêtres du pavillon. La poule est déjà dans la cage, pensa Vidocq, qui n'avait pas perdu un seul des mouvements de Rosa, nous entendrons bientôt chanter le coq. Quant à Lucette, elle s'étonnait que l'Espagnole n'attendit pas au coin de la ruelle, comme le comte le lui avait recommandé en partant, mais, par un sentiment tout féminin, elle se félicitait de rester seule pour veiller sur celui qu'elle aimait. Le bruit d'une horloge qui sonnait minuit vibra lentement dans le lointain. La fiancée de Coignard frissonna en pensant que le moment approchait. A force de réfléchir au meilleur moyen de sauver le colonel, elle avait fini par adopter un plan. — Je l'entendrai venir, s'était-elle dit; je saurai bien ce qu'il est, car je reconnaitrais son pas entre mille; alors, je crierais... Il comprendra le danger et il se sauvera. Si je le laisse arriver jusqu'à la ruelle, il serait perdu. Elle écoutait en redoublant d'attention, mais personne ne venait, ni du côté de la rue Saint-Maur, ni côté de la ruelle. — S'il avait eu une inspiration, se disait Lucette, s'il avait changé d'avis! Un bruit singulier vint la distraire de cette pensée consolante. Derrière elle, les ceps et les feuilles craquaient fortement; quelqu'un certainement traversait le plant de vignes et marchait vers le mur, —

Etait-ce Coignard qui arrivait au pavillon par ce chemin détourné ou tout simplement quelque rôdeur de nuit descendant de la barrière à travers champs? La plus simple prudence commandait d'attendre avant d'agir. — Quand il passera près de moi, pensa Lucette, je me lèverai, si c'est lui, et j'aurai encore le temps de l'avertir; il fuira à travers les vignes, et je tiendrai les agents en me débattant. L'inconnu approchait rapidement. Le bruit de sa marche était arrivé aussi dans la ruelle, et Vidocq avait prévenu ses agents par un sifflement faible qui ne pouvait être entendu que d'eux seuls. Lucette se leva à demi, et ses yeux cherchèrent à percevoir l'obscurité; mais la nuit était très sombre, et quand elle reconnut Coignard, il était tout au plus à trois pas du mur. — Fuis, dit-elle d'une voix contenue en lui saisissant le bras, fuis, ils sont là! Le colonel, surpris par cette brusque apparition, vit le mouvement sans entendre les paroles et sans reconnaître celle qui les prononçait. Il fit un bond pour se dégager, franchit le mur et s'élança dans la ruelle. Il venait de courir lui-même au devant du danger qu'il voulait fuir. Il était perdu. Avant qu'il eût fait seulement un pas vers la grille du pavillon, il se sentit serrer par deux mains vigoureuses et les mots sacramentels : « Au nom du roi, je vous arrête », lui apprirent à qui il avait affaire. La scène fut courte et violente. Coignard se dégagea par un effort surhu-

main et répondit à la sommation par un coup de pistolet. La balle traversa l'épaule du policier qui avait osé le toucher, et le forçat, dégagé de son étreinte, prit sa course vers la rue Saint-Maur. Vidocq était là, à l'angle des deux voies, immobile et invisible. — C'est dommage, j'aurais voulu l'avoir vivant, dit-il en tirant un pistolet de sa ceinture, mais je ne peux pourtant pas le laisser échapper encore une fois. Il leva son arme, et, au moment où Coignard passait devant lui, presque à le toucher, il fit feu. XXXI Pris Un bruit de détresse répondit au coup de pistolet, et Vidocq appela ses hommes, sans savoir qui sa balle avait frappé. Un corps était étendu à ses pieds, et il entendait quelqu'un courir dans la rue Saint-Maur. Les agents se divisèrent avec intelligence en deux groupes inégaux. Quatre d'entre eux poursuivirent le fuyard, qui avait déjà gagné beaucoup de terrain. Les deux autres, — celui qui venait d'être blessé était du nombre, — arrivèrent à l'appui de leur chef. — Allume ta lanterne, Cadet, dit Vidocq, que je voie un peu celui que j'ai couché par terre. Le subalterne obéit et, à la lueur douteuse du fanal, le chef de la sûreté vit à ses pieds une femme, inondée de sang. — C'est la comtesse, cria-t-il, et Coignard file pendant que nous perdons notre temps ici. Reste là, ajouta-t-il en s'adressant au blessé, et nous autres, dépêchons-nous d'aller aider les camarades. Vidocq prit sa course, suivi de son acolyte et fut bientôt rassuré sur le résultat de la poursuite. Le bruit d'une lutte acharnée annonçait que les premiers agents avaient rejoint Coignard et que le forçat se défendait énergiquement. L'arrivée d'un renfort décida la victoire de la police. Saisi aux bras, aux jambes et à la gorge, le fuyard lutta tant qu'il eut des forces, mais il finit par s'épuiser et tomber. Des qu'il fut renversé, les agents le garrottèrent en un clin d'œil avec une dextérité que donne l'habitude, et le malheureux colonial se trouva bientôt dans l'impossibilité absolue de faire un seul mouvement. — Cette fois, c'est bien lui, dit Vidocq quand le prisonnier fut convenablement lié, et il est intact. Décidément, j'ai de la chance, car je croyais bien l'avoir détérioré. Soulevez-le un peu, vous autres, ajouta-t-il, et portez-le jusqu'au coin de la ruelle pour qu'il reconnaisse la particulière qui a reçu la punition à sa place. Coignard, qui avait d'abord poussé des hurlements de rage en se sentant dompté, gardait maintenant un silence farouche, et quand les agents le prirent par les pieds et par la tête pour obéir à leur chef, on aurait pu croire qu'ils portaient un cadavre. (A suivre)